

Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Avril 2016



L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014, et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu du contexte socio-économique régional et de la situation qui demeure préoccupante pour les jeunes en région Centre-Val de Loire, la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes. La programmation de l'IEJ en Centre-Val de Loire, réalisée à hauteur de 79% fin 2015, cohérente avec les objectifs stratégiques affichés dans les Programmes opérationnels IEJ (PO) et le plan d'action régional (PAR), s'est attachée à sécuriser l'utilisation des fonds tout en visant le renforcement des actions ou réponses existantes.

Cette programmation devrait permettre de faire émerger, bien que de manière marginale, des actions novatrices (dans leur dimension pédagogique) et de renforcer qualitativement les actions à destination des jeunes. En revanche, l'effet levier de l'IEJ sur le volume de jeunes pris en charge ou encore sur le renforcement des logiques de parcours semble plus incertain dans la région.

Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Centre-Val de Loire en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.

Rapport régional d'évaluation de l'IEJ Centre-Val de Loire

Sommaire

Préambule

1. Dans un contexte régional présentant des spécificités, l'Initiative pour l'Emploi des jeunes constitue une réponse à la situation préoccupante de l'emploi des jeunes en Centre-Val de Loire en 2012
2. La programmation de l'IEJ en Centre-Val de Loire s'est attachée à sécuriser l'utilisation des fonds tout en visant le renforcement des actions ou réponses existantes
3. Cette programmation devrait faire émerger à la marge des actions nouvelles et surtout renforcer la qualité du suivi proposé aux jeunes dans la région
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Centre-Val de Loire
5. Annexes

PREAMBULE

...ée par le Fonds
...ns le cadre du
...rationnel national
... Emploi des Jeunes »





L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en juin 2014 dans l'Union européenne** [1] et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** [1] et le risque de voir se développer une population de jeunes NEET paupérisée et socialement exclue paraît critique.

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française [3]. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne.

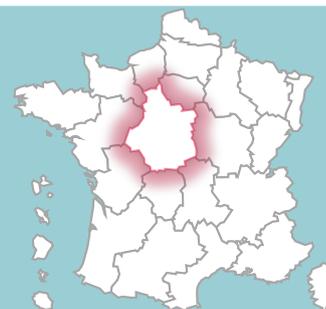
Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et des pays membres face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs

Consciente de la criticité de la situation des jeunes et des impacts socio-économiques à long terme, la Commission européenne a adopté, en **décembre 2012, le paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition **sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEETs âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ». Dès 2013, les États membres de l'Union Européenne ont adopté ce principe d'établissement d'une Garantie Européenne pour la Jeunesse, chacun des pays étant ensuite chargé d'établir un plan d'action pour la mettre en œuvre. En France, le plan national de mise en œuvre de la Garantie Européenne pour la Jeunesse a été adopté à la fin de l'année 2013 (nous reviendrons plus en détail sur le plan français dans la suite du document).

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** dotée à hauteur de 8 milliards d'euros dont 6 milliards sur les années 2014 et 2015, avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2014-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des États membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assure à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Dircecte-Diectte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane, la Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros FSE-IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France. Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds FSE-IEJ, à hauteur de 98 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les grands choix de mise en œuvre de l'IEJ en France

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en particulier les points suivants :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le **contexte régional** et **l'état des lieux de la mise en œuvre de l'IEJ** (sections 1 et 2), l'étude se structure autour de **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** (section 3)

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

Elle s'attache enfin à répondre, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et à proposer des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4) :

Pour cela, **d'octobre à mi-décembre 2015, environ 140 entités ont été consultées** : 74 opérateurs bénéficiaires ; 23 directions ou services de Conseils régionaux ; 26 directions ou services de DIRECCTE ; 16 directions ou services de l'Etat et 2 services de la Commission Européenne.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** suivantes (parfois partielles) pour établir les analyses :

- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la région Centre-Val de Loire ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées du conseil régional sur sa programmation ;
- Appels à projets Etat et DIRECCTE ;
- Marché d'achat de formation du conseil régional
- Documents de la DIRECCTE et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

SECTION 1

Dans un contexte régional présentant des spécificités, l'Initiative pour l'Emploi des jeunes constitue une réponse à la situation préoccupante de l'emploi des jeunes en Centre-Val de Loire en 2012



Quelques Chiffres-clés sur la situation de l'emploi et la situation des jeunes en région Centre-Val de Loire en 2012 et 2014 [1] [3]

CENTRE-VAL DE LOIRE

FRANCE ENTIERE

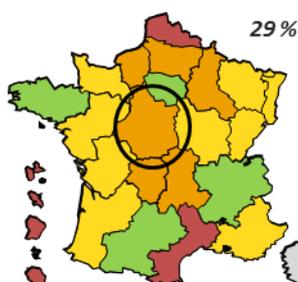


	2012	2014	2012	2014
Nombres d'emplois et évolution depuis 2009	1 001 800 emplois (-0,2%)	991 900 emplois (1,2%)	27 015 900 emplois (1,3%)	27 108 500 emplois (1,6%)
Nombre de personne et taux de chômage des plus de 15 ans	123 600 personnes au chômage (10,8%)	106 000 personnes au chômage (9,5%)	2 861 900 personnes au chômage (9,8%)	3 026 200 personnes au chômage (10,3%)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	36 000 jeunes au chômage (29%)	23 700 jeunes au chômage (21,3%)	688 100 jeunes au chômage (19,4%)	666 600 jeunes au chômage (19,7%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et évolution par rapport à 2009	30,2% (-10,6%)	30,1% (-10,9%)	28% (-6,7%)	27,9% (-7%)
Nombre et taux de NEETs de 15 à 24 ans	38 265 jeunes NEETs (13,4%)	24 780 jeunes NEETs (8,8%)	989 000 jeunes NEETs (12,5%)	891 000 jeunes NEETs (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	9,3%	8%	11,8%	9%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 30-34 ans	45,6%	37,2%	43,3%	43,7%

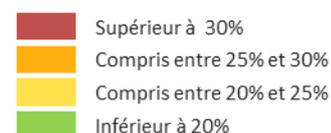
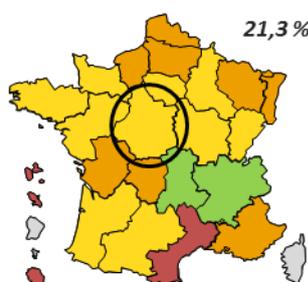
1.1 En 2012, les jeunes de la région Centre-Val de Loire ont particulièrement été affectés par la mauvaise conjoncture économique qui a rendu alarmante leur situation face à l'emploi

1.1.1 Le taux de chômage des jeunes de Centre-Val de Loire a été fortement impacté par la mauvaise conjoncture économique en 2011-2012

Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2012 en %



Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2014 en %



Parmi les 123 600 habitants de la région au chômage en 2012, 36 000 sont des jeunes entre 15 et 24 ans, ce qui

représente un taux de 29% sur la population active de cette tranche d'âge. Ce taux de chômage est extrêmement lié à l'évolution de la conjoncture, et la crise de 2011-2012 a eu un impact particulièrement fort sur le taux de chômage des jeunes dans la région. Celui-ci est en effet passé de 16,2% en 2009 à 20,2% en 2011. 2012 est l'année du pic à 29%, avant une diminution du taux de chômage des jeunes à 22,1% en 2013, puis 21,3% en 2014 [1]. En 2012, la région a ainsi le 3^{ème} taux de chômage des 15-24 ans le plus élevé des régions métropolitaines. Cependant, en 2014, c'est la 5^{ème} région métropolitaine ayant le plus faible taux de chômage sur cette



tranche d'âge.

De la même manière, le **taux d'emploi des jeunes a connu une chute importante entre 2010 et 2012, passant de 36,3% à 30,2%** (situation meilleure que la moyenne nationale à 29,6% en 2010 et 28% en 2012, mais avec une baisse bien plus accentuée). Ce taux d'emploi est stable en 2014, à 30,1% des jeunes de 15-24 ans [1].

1.1.2 De même, la population de jeunes Neets a beaucoup augmenté entre 2010 et 2012, avant de redescendre en 2014



Le **taux de jeunes de 15 à 24 ans sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET)** est passé de 9% en 2010, (largement en-dessous de la moyenne nationale à 12,7%), à 13,4% en 2012 (contre 12,5% en moyenne nationale). Ce taux est ensuite redescendu pour revenir à 8,8% en 2014 (11,4% en moyenne nationale). Ce taux est supérieur chez les femmes. On estime le nombre de jeunes Neets de la région à environ 44 000 en 2012 et

26 500 en 2014 [1].

1.1.3 Enfin, la situation des jeunes de la région en matière d'éducation et de formation en 2012, est également mitigée

La **situation des jeunes face au décrochage scolaire est plutôt satisfaisante** dans la région : le taux de décrochage scolaire est inférieur d'environ 3,5 points à la moyenne nationale et la région atteint en 2012 les objectifs fixés par la Stratégie Europe 2020 avec un taux de décrochage scolaire à 9,3%. **Cependant, là encore, l'année 2012 a connu une augmentation significative de 1,3% de ce taux par rapport à 2011.** En revanche, en 2013 et 2014, le taux de décrochage scolaire s'est de nouveau stabilisé à 8%, confirmant ainsi la meilleure situation qu'au niveau national (taux à 9% en 2014) [1].

Objectif Europe 2020 : moins de 10% de sortie précoce du système scolaire

En **matière de formation**, la région connaît en 2012 également une **situation plutôt meilleure que la moyenne nationale** : ainsi, la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieur (45,6%) est nettement supérieure à la moyenne (43,3%), ce qui permet une fois encore à la région d'atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020 [1]. De même, la part des 25-64 ans ayant atteint un niveau de Deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non-supérieur (niveaux 3 et 4) est supérieure à la moyenne nationale en 2012 (45,8% contre 41,8%). Cependant, **différents éléments viennent nuancer cette situation.** En effet, en 2014, la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieur est descendue à 37,2%, traduisant une appétence pour les études supérieures longues qui diminue. De même, la part des 25-64 ans ayant atteint un niveau de Deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non-supérieur (niveaux 3 et 4) stagne en 2014 à 45,6% alors qu'elle a augmenté au niveau national (43,5%). La situation de la région, sans se détériorer, ne s'améliore donc pas au regard de la situation nationale : au total, les jeunes de la région sont moins diplômés que la moyenne des jeunes français. Parmi les 20 - 24 ans, un sur deux a un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat, contre 47 % en moyenne nationale [4]. **Cette situation pourrait poser à terme des difficultés de recrutement dans certaines branches, et contribuer à la hausse du taux de chômage dans la région.**

Objectif Europe 2020 : Plus de 40% des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur



1.2 L'insertion professionnelle des jeunes dans la région est également rendue plus difficile par la contraction du marché de l'emploi ces dernières années, en particulier dans le secteur de l'industrie

1.2.1 Le dynamisme économique de la région, qui repose essentiellement sur le secteur de l'industrie, est plus faible qu'au niveau national

Le PIB de la région Centre-Val de Loire s'est établi en 2013 à 69 milliards d'euros et représente 3,3% du PIB national (2 114 milliards d'euros). Entre 2009 et 2013, le PIB de la région n'augmente que de 6,8% (soit 2,2 pt de moins que la moyenne nationale) [1]. La région est la **11^{ème} région en matière de PIB par habitant, ce qui la place dans la catégorie des régions européennes « développées »**. Le PIB par habitant est inférieur à la moyenne nationale (26 822 € en Centre-Val de Loire pour une moyenne nationale à 32 240 € en 2013) [1].

PIB/hab. 2013 [1]



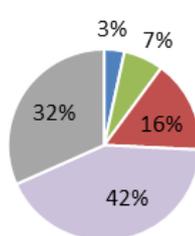
L'activité économique de la région s'appuie particulièrement sur **1 grand secteur** au regard de la moyenne nationale : l'**industrie**. Ce secteur contribue 1,4 fois plus au dynamisme économique régional qu'au niveau national (19% de la valeur ajoutée brute régionale contre 14% au niveau national). La région reste également une région de tradition agricole : c'est la première région céréalière de France et d'Europe, et l'économie régionale conserve un caractère fortement agricole. En revanche, le secteur **tertiaire marchand** (activités de services hors administration publique, défense, santé et action sociale) y est **relativement moins développé qu'au niveau national** [1].

1.2.2 L'évolution du marché de l'emploi est par ailleurs marquée par une contraction, particulièrement forte dans le secteur industriel, qui représente une part plus importante de l'emploi dans la région qu'au niveau national.

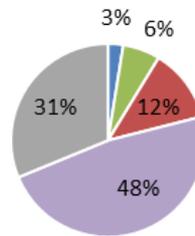
La région Centre-Val de Loire compte **en 2012 un peu plus d'un millions d'emplois** (salariés et non-salariés), en légère diminution de 0,2% par rapport à 2009. Cela représente 3,7% de la population salariée et non-salariée en France, là où la population de la région représente 3,9% de la population française.

Le marché de l'emploi régional se distingue de la structure d'emploi nationale par une **représentation importante du secteur industriel**. Il représente 16% de l'emploi en Centre-Val de Loire (soit environ 158 700 emplois) contre 12% en France métropolitaine.

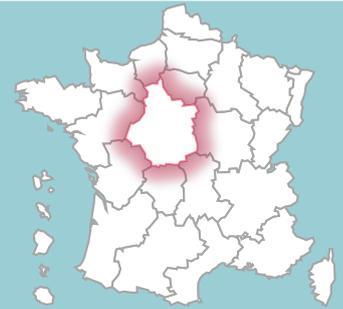
Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en Centre-Val de Loire [3]



Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [3]



- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand
- Tertiaire non-marchand

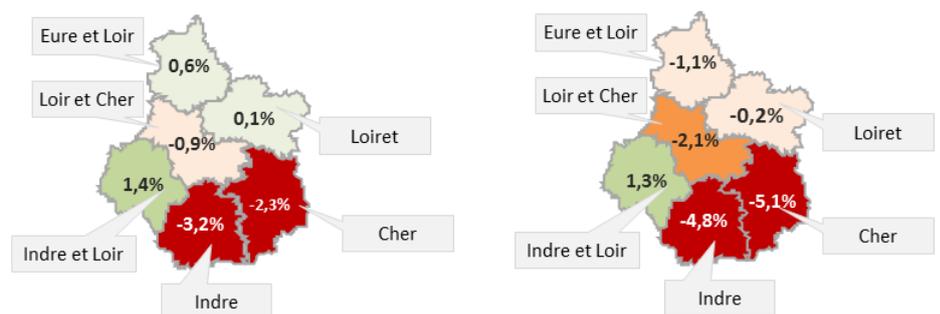


Si le **taux de chômage de la région** est supérieur en 2012 à la moyenne nationale (10,8% contre 9,8%), il est de manière générale inférieur d'environ un point à la moyenne nationale (9,5% contre 10,3% en 2014). **Cette situation en apparence satisfaisante cache une réalité plus complexe.**

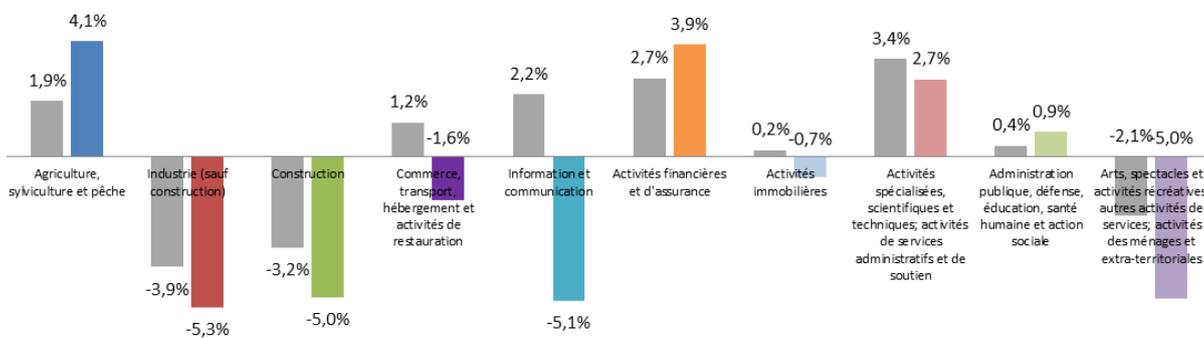
D'une part, la **tendance à la baisse du marché de l'emploi** observée entre 2009 et 2012, s'est **accentuée entre 2012 et 2014**, puisque la région a subi une contraction de 1,2% de ses emplois, avec un total de 992 000 emplois salariés et non-salariés en 2014, alors qu'à l'échelle nationale hors Mayotte, 436 200 emplois ont été créés (+1,6% de 2009 à 2014).

Les 6 départements de la région sont touchés de manière variable par cette tendance à la baisse, même si celle-ci s'est accentuée entre 2012 et 2014. Seule l'Indre et Loire fait figure d'exception.

Evolution du marché de l'emploi (2009-2012 à gauche et 2009-2014 à droite)



Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Centre en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité



D'autre part, la **diminution assez forte des emplois salariés dans l'industrie** (-5,3% entre 2009 et 2012, contre -3,9% au niveau national [3]), alors même que c'est un secteur qui représente dans la région une part plus

importante de l'emploi qu'au niveau national, est source d'inquiétude. La situation est d'autant plus préoccupante que la région Centre avait déjà perdu plus de 24 000 emplois industriels entre 2005 et 2010 soit un rythme moyen de 4 800 emplois/an [2]. En revanche, le secteur agricole montre un certain dynamisme de l'emploi. C'est cependant un secteur peu attractif pour les jeunes.

Cette **dynamique du marché de l'emploi est préoccupante** pour les jeunes NEETs pour lesquels les **barrières à l'entrée dans l'emploi restent importantes encore en 2014**. En effet, si les jeunes de 15 à 24 ans sont plus nombreux à être sur le marché du travail qu'au niveau national (47,4 % contre 44,0 %), un sur quatre est en recherche d'emploi, en région comme en France. Mais leurs difficultés d'insertion peuvent être d'autant plus fortes que le niveau de formation est faible. Quand ils sont en emploi, ces jeunes travaillent souvent en intérim ou en contrat à durée limitée. Les emplois occupés le sont pour plus de la moitié dans les secteurs du commerce, des transports et des services, sensiblement plus que pour leurs aînés (42 %). Ils sont nombreux dans le secteur de l'hébergement/restauration mais également dans la construction, alors même que ces secteurs connaissent un repli significatif en nombre d'emplois (-5% sur la construction contre -3,2% au niveau national, et moins 1,6% dans la restauration / hébergement alors que ce secteur croît de 1,2% au niveau national). Par contre, l'administration, la santé et l'action sociale ainsi que l'industrie emploient une part plus réduite de jeunes, alors que l'emploi y est plutôt plus dynamique qu'au niveau national [4 et 3].



1.3 Les politiques de soutien à la formation et à l'emploi de la région s'appuient sur de nombreux dispositifs de l'Etat et du Conseil régional, certains étant particulièrement destinés aux publics jeunes

1.3.1 Dans la mise en œuvre de la boîte à outils nationale en faveur de l'emploi, la DIRECCTE Centre-Val de Loire vise tant l'accès à l'emploi des jeunes que le retour à l'emploi des personnes en voie d'exclusion professionnelle

Afin de favoriser l'insertion dans la vie active des jeunes, La DIRECCTE subventionne le **fonctionnement des 20 missions locales** de la région qui ont accompagné en 2014 plus de 45 000 jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle. Elle met également en place la boîte à outils nationale sur l'emploi, avec en particulier **des dispositifs dédiés aux jeunes** : Emplois d'avenir (qui se développent de manière significative dans la région au regard de la situation nationale), Contrats de génération, promotion de l'alternance en lien avec le Conseil régional (définition d'un plan d'action régional de promotion de l'apprentissage, tenue de réunions d'informations communes, etc.). La DIRECCTE investit par ailleurs dans des **dispositifs permettant de lutter contre le chômage de longue durée, qui peuvent également s'adresser aux jeunes** : Contrats aidés, Insertion par l'activité économique, appui à la création et la reprise d'entreprises. Enfin, elle s'implique également sur le volet emploi de la politique de la ville et a fortement contribué à l'élaboration des nouveaux contrats de ville. [7]

	% de public jeune (< 26 ans)	Public principal (% du public en fonction des caractéristiques)
CUI en 2013	10 à 15% [6]	Demandeurs d'emploi en CLD (85%) [7]
Emplois d'Avenir en 2014	100% [9]	Public âgé de 22 à 25 ans (60%) de niveau de qualification inférieur à V (85%) [9]
Contrat d'apprentissage en 2014	100% [10]	Tous les jeunes de moins de 26 ans [10]
CIVIS en 2013	100%	Neets de moins de 26 ans
Contrat de professionnalisation en 2014	nd	nd
Contrat de génération en 2015	100% [7]	nd

	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en France et évolution 2013-2014 [5]	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en Centre-Val de Loire (et évolution 2013-2014)	% de l'emploi régional	% des signatures Centre/ France
CUI	316 339 (-15%) ▼	10 864 (-30%) ▼ [8]	1,1%	3,4%
Contrat d'apprentissage	274 191 (nd) ►	12 828 (nd)	1,3%	4,7%
Contrat de professionnalisation	177 277 (+3%) ►	nd	nd	nd
CIVIS	167 930 (-2%) ►	En 2013: 6 277 (+1,6%) ► [6]	~ 0,62%	~ 3,7%
Emplois d'Avenir	96 319 (+11%) ▲	3642 (+17%) ▲ [8]	~ 0,36%	~ 3,8%
Contrat de génération	~ 17 000 ►	En 2015: 561 [5]	~ 0,05%	~ 3,3%

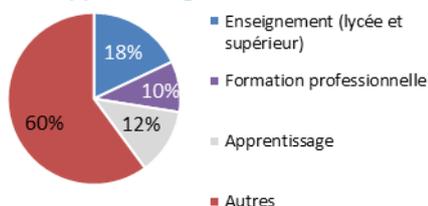
Au total, ce sont environ **12 500 jeunes** de moins de 26 ans qui bénéficient en 2014 des mesures financées par l'Etat dans la région (hors contrat d'apprentissage financés par le conseil régional), ce qui représente presque 50% du nombre de jeunes NEETs estimés dans la région.



1.3.2 Le Conseil régional met les jeunes au cœur de son action en faveur de la formation professionnelle et a fait de l'apprentissage un atout régional

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation tout au long de la vie, le Conseil régional Centre-Val de Loire a **consacré 78 millions d'euros à la formation professionnelle, et 101 millions à l'apprentissage, soit 22% de son budget en 2014** (23% en 2012, contre 19% en moyenne dans l'ensemble des régions françaises en 2012 [11]). Ces budgets sont dépensés en faveur de différents publics : jeunes, demandeurs d'emploi, salariés.

Part du budget régional dédié à l'enseignement, la formation et l'apprentissage en 2014 [11]



Dans ce cadre, **l'investissement du conseil régional en faveur de la formation des jeunes est important** : Sur 50 000 personnes formées chaque année avec l'aide de la région, 46% étaient des jeunes en 2014 [10].

Par ailleurs, la région a mis l'apprentissage au cœur de ses priorités. Près de 7,5% des jeunes de 15 à 24 ans résidents de la région sont en apprentissage, plus d'un point au-dessus de la moyenne nationale. Le Centre occupe le septième rang des régions métropolitaines, avec plus de 21 000 apprentis de cette tranche d'âge sur un total de 460 000 en métropole.

Enfin, l'ensemble des actions du Conseil régional envers les jeunes **s'inscrit dans le plan "Avenir Jeunes en Région Centre"**, qui cible de façon spécifique les jeunes de moins de 26 ans et qui mobilise de nombreux dispositifs développés par la Région

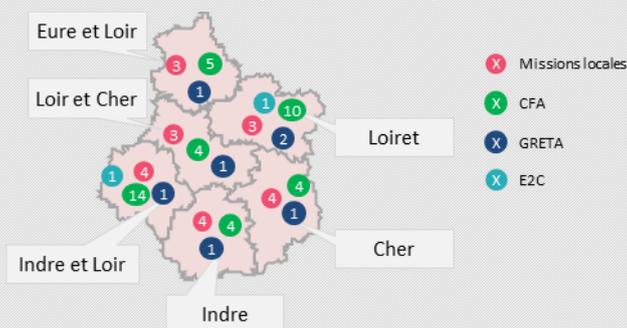
pour renforcer l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes, au 1er rang desquels figure la formation professionnelle et des aides variées sur le transport et la mobilité, le logement, la santé, le sport, les loisirs, la culture et la citoyenneté.

1.3.3 Pour mettre en œuvre ces politiques, l'Etat et le Conseil régional s'appuient sur un réseau local important de structures d'accompagnement, mais aussi d'accueil et d'information

Avec 20 Missions locales et 41 Centres de formations d'apprentis (CFA), sans compter les agences Pôle emploi, la région dispose d'un **réseau de structures d'accompagnement dense**. Elle dispose également de 6 GRETA et d'un Groupement d'intérêt public Formation tout au long de la Vie et Insertion Professionnelle (GIP FTLV-IV) et de deux Ecoles de la Deuxième Chance (E2C).

Par ailleurs, elle **s'appuie sur de nombreux point d'information répartis dans l'ensemble des territoires** de la région et structurés dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO) : 22 Centres d'information et d'orientation (CIO), près de 60 structures d'information Jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ), les services d'information et d'orientation des universités (SUIO), les Centres d'aide à la décision des Chambres de Métiers (CAD-CMA), les points A des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), les organismes paritaires agréés au titre du Congé Individuel de Formation (OPACIF)

Cartographie des Missions Locales, CFA, GRETA, et E2C en Centre-Val de Loire





- **20 missions locales** : Cher Sud, Bourges – Mehun/Yevre et St Florent sur Cher, Pays Sancerre-Sologne, Vierzon, Lucé, Dreux et son arrondissement, Nogent-Le-Rotrou, Arrondissement d'Issoudun, Indre Sud, Châteauroux, Argenton sur Creuse, Chinon, Beaulieu les Loches, Tours, Amboise, Blaisois, Romorantinois, Vendomois, Orléans, Montargis et Gien, Pithiviers
- **41 CFA** : CFA Agricole, CFA interprofessionnel du Cher, CFSA de l'Attec (Antenne de Bourges), CFSA Hubert Curien (CFSA de la CCI du Cher), BTP CFA DE L'EURE ET LOIR, CFA Agricole, CFA interprofessionnel, LEAP Nermont, Ogec d'enseignement du bassin chartrain - LEAP EFAGRIR - Franz Stock, BTP CFA de l'Indre, Campus Centre / CCI Indre, CFA CMA 36, LYCEE PRIVE SAINTE SOLANGE, BTP CFA de l'Indre-et-Loire, CFA Agricole, CFA de la propreté _ INHNI, CFA de l'association des compagnons du devoir et du tour de France, CFA de l'imprimerie, CFA Interprofessionnel, CFA Ville de Tours, Cfp de l'Attec – Tours, France Business School - CCI 37, Lycée privé Sainte Marguerite, MFREO de Bourgueil, Sefca - IUT de Tours, UFA - IUT de Tours (CFAIURC), CFA MFR CENTRE, BTP CFA Centre, CFA Agricole, CFA DES TRANSPORTS, CFA Interprofessionnel du Loir-et-Cher, CFA de la CMA du Loiret, CFA de la Pharmacie (AFPPREC), CFA de l'académie D'Orléans-Tours, CFA Est-Loiret, CFA IURC Orléans, CFA spécialisé public handicapé, CFAI CENTRE, CFSA DE L'AFTEC, ERTS, Formasat - CFA Métiers du sport et de l'animation,
- **6 GRETA répartis sur 18 sites** : GRETA Cher, GRETA Eure-Et-Loir, GRETA Indre, GRETA Indre et Loire, GRETA Loir-et-Cher, GRETA Loiret, et GIP FTLV-IP : Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie et Insertion Professionnelle
- **2 Ecoles de la 2ème Chance** : Tours (avec deux antennes à Chinon et Loches), Orléans

1.4 C'est dans ce contexte que la région Centre Val-de Loire a bénéficié d'une enveloppe IEJ/ FSE de 33,4 millions d'euros

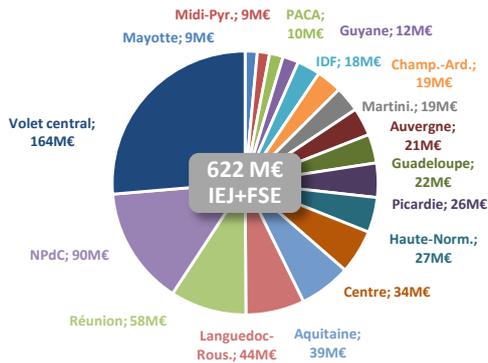
Compte-tenu du taux de chômage élevé chez les jeunes en 2012, la région a bénéficié de financements IEJ. Les chiffres mis en avant ci-dessus mettent en avant le **caractère profondément conjoncturel de la situation de l'emploi des jeunes en 2012, en région Centre-Val de Loire** (pic du taux de chômage des 15-24 ans, ainsi que hausse importante du nombre de jeunes NEETs, qui ne sont pas confirmés dans les années 2013-2014). A ce titre, la pertinence de l'éligibilité de la région aux financements IEJ pourrait être interrogée.

Cependant, l'IEJ ayant vocation à agir rapidement et massivement sur l'emploi des jeunes, sur une période courte, il n'est pas incohérent qu'une région touchée de manière conjoncturelle par le chômage des jeunes, ait bénéficié de l'IEJ.

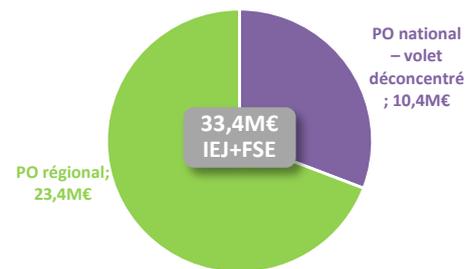
Par ailleurs, **différents éléments confirment le caractère critique de la situation des jeunes face à l'emploi depuis 2012** : le **taux d'emploi** des jeunes a bien plus fortement baissé dans la région Centre-Val de Loire qu'en métropole entre 2010 et 2012. Il reste stable par la suite, de même qu'au niveau national. **Le niveau de diplôme des jeunes de la région est moins élevé qu'au niveau national**. Enfin, même si le taux de chômage est globalement plus faible qu'au niveau national, l'écart s'est réduit ces dernières années, avec une **contraction du marché du travail qui s'accroît encore depuis 2012**, notamment dans l'industrie, qui est le secteur le plus dynamique économiquement dans la région et dans les secteurs de la construction et de la restauration/hébergement, qui sont des secteurs embauchant une part importante de jeunes. Ces éléments interrogent sur les conséquences pour l'emploi des jeunes et le renforcement éventuel des barrières à l'entrée sur le marché du travail.



Enveloppes IEJ+FSE allouées par territoire [13]



Répartition de l'enveloppe IEJ+FSE allouées au Centre Val de Loire par PO [13]



	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	5,215 M€	5,215 M€	0,83 M€	93%
PO régional	11,5 M€	11,5 M€	11,2 M€	67%
TOTAL	33,4 M€		12,03 M€	73%

SECTION 2

La programmation de l'IEJ en Centre-Val de Loire s'est attachée à sécuriser l'utilisation des fonds tout en visant le renforcement des actions ou réponses existantes



2.1 En région Centre-Val de Loire, l'ambition est de mobiliser l'IEJ pour renforcer les réponses proposées par les politiques existantes au service de la mise en œuvre du parcours des jeunes NEETs vers des solutions d'emploi, de formation, d'apprentissage ou de stage

2.1.1 L'Etat et la région ont opté pour une stratégie de renforcement, pour les jeunes NEETS, des actions existantes dans le cadre des politiques actuelles

Compte-tenu des difficultés rencontrées par les jeunes en termes de niveau de qualification et des efforts importants déjà consacrés par la Région pour favoriser l'égalité des chances dans le domaine éducatif et leur insertion dans le monde professionnel, le **conseil régional** a souhaité **focaliser la mobilisation de l'IEJ sur le financement d'actions de formation** : « *Le dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes est mobilisé pour développer des actions de formation et favoriser ainsi l'intégration durable sur le marché du travail de jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation.* » [2].

L'objectif est d'accroître la qualification et les compétences des jeunes NEET pour améliorer le taux de qualification et l'accès à l'emploi, à travers trois grands types d'actions : élaborer un projet professionnel, découverte des métiers, acquisition de 1ers gestes professionnels. [15]

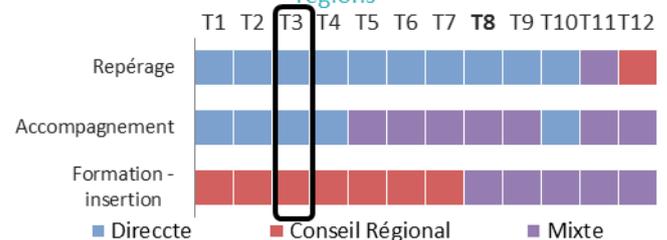
Le choix de sélection des actions s'explique par la nécessité de répondre au besoin spécifique du territoire sur la faible qualification de ces publics. Dans un souci d'intervention rapide en faveur d'un grand nombre de bénéficiaires, la Région a ainsi privilégié l'inscription des actions financées dans la commande régionale de formation au titre des financements IEJ.

Les **orientations de la DIRECCTE**, autorité de gestion déléguée du PO national en Centre-Val de Loire, ont **pleinement puisé dans les 2 principaux objectifs du PO** national IEJ : « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » et « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [13]. Ainsi, la DIRECCTE a choisi de **favoriser un repérage plus précoce des jeunes NEETs et leur accompagnement renforcé**. L'Etat souhaite par cela donner une **nouvelle ampleur aux offres existantes** à destination des jeunes NEETs, autour de trois types d'actions : des actions de repérage précoce, des actions d'accompagnement social et professionnel renforcées avec une dimension individuelle et collective, adaptées aux besoins de chaque jeune, des actions d'immersion professionnelle par toute forme de mise en situation en milieu professionnel ou de travail. [15]

2.1.2 L'ambition commune est aussi de mieux articuler les réponses proposées respectivement par l'Etat et la Région aux jeunes

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IEJ, l'Etat et la Région ont adopté un **plan d'action régional de mise en œuvre de l'IEJ en région Centre-Val de Loire (PAR)**. Ce PAR **précise les lignes de partage** entre l'action du Conseil Régional et de la DIRECCTE, qui reprennent les orientations inscrites dans les PO et s'appuient sur les champs de compétences classiques du Conseil régional et de l'Etat.

Modèles de ligne de partage retenus au sein des 12 régions



Les lignes de partage ainsi définies reflètent le **modèle retenu de manière dominante** au sein des 12 régions où Direccte et Conseil Régionaux sont mobilisées sur l'IEJ : le repérage et l'accompagnement à l'Etat, la formation au Conseil régional. En effet, le Centre-Val de Loire (T3) et 3 autres régions (T1, T2 et T4) ont retenu ce modèle où les champs d'intervention sont globalement disjoints.



Repérage	Accompagnement	Formation - insertion
PO national – volet déconcentré (État-Direccte) [15]		PO régional (Conseil Régional) [15]
<ul style="list-style-type: none"> Actions d'accompagnement des jeunes NEET (du repérage à un retour à terme sur le marché du travail) autour de trois grands types d'actions : <ul style="list-style-type: none"> Repérer les jeunes décrocheurs qui sortent du système éducatif sans diplôme ; Renforcer l'accompagnement social et professionnel des jeunes NEET avec une dimension individuelle et collective ; Faciliter l'immersion professionnelle par toute forme de mise en situation en milieu professionnel ou de travail. 		<ul style="list-style-type: none"> Actions de formation répondant à 4 situations : élaborer un projet professionnel, découvrir des métiers et/ou acquérir des 1ers gestes professionnels, préparer des concours, se former au métier de ... Les publics NEET sont prioritairement visés par les actions inscrites dans les situations « élaborer un projet professionnel » et « découverte des métiers » et/ou « acquisition de 1ers gestes professionnels »
Jeunes NEET de moins de 26 ans, rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et/ou professionnelle		Jeunes de moins de 26 ans inscrits en tant que demandeurs d'emplois et inscrits dans les formations dans le cadre d'une prescription obligatoire (Missions Locales, Pôle Emploi et Cap Emploi)

Avec la gouvernance mise en place pour les piloter (comité de suivi et de programmation interfonds et comité technique Etat-région), ces lignes de partage ont contribué à la lisibilité de la répartition des tâches entre l'Etat et la Région pour les opérateurs du territoire, même si certains opérateurs ont pu à la marge solliciter la DIRECCTE pour des projets relevant plus du champ du Conseil régional (projets de VAE en milieu carcéral ou d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise).

Au-delà de ces lignes de partage, une **spécificité de la région** porte sur **l'affirmation assez claire dans le PAR de la volonté de bien articuler les actions dans le cadre de parcours « intégrés »** pour les jeunes (terme employé dans le PAR). Ainsi, les actions de formation du Conseil régional ne peuvent être suivies que sur prescription d'un acteur du SPE, et des suites de parcours peuvent être organisées ensuite pour les jeunes dans le cadre des actions d'accompagnement financées par la DIRECCTE.

2.2 Au 31 décembre 2015, la programmation est cohérente avec les orientations fixées par les PO, tout en veillant à sécuriser la programmation

2.2.1 Dans un calendrier contraint, le Conseil régional a fait le choix de sécuriser l'utilisation des fonds IEJ en les fléchant en totalité sur le Plan régional de Formation (PRF)

L'approche de programmation du Conseil Régional résulte, comme évoqué ci-dessus, de deux éléments :

- des **orientations stratégiques décrites dans le PO FEDER-FSE et déclinées dans le contexte régional spécifique** : focalisation sur les actions de formation, avec une attention particulière concernant les jeunes NEETS aux actions de pré-qualification afin de répondre au mieux aux besoins de qualification des jeunes dans le souci d'articulation de l'ensemble des dispositifs de formation
- des **contraintes** qui ont également conditionné l'approche de la Région :
 - Le **calendrier resserré** du fait de l'adoption de son PO fin 2014 et de l'objectif national de bouclage de la programmation fin 2015 ;
 - Les difficultés à adapter réellement l'offre ou à développer une offre de formation spécifique à l'IEJ, compte tenu de la définition non stabilisée des publics NEETS, au moment de la sélection des opérations éligibles



Typologie des actions programmées sur le PO régional [17]



Au final, la programmation de la région porte en totalité sur le PRF, à travers 582 actions financées par l'IEJ sur deux ans (la moitié sur 2015, l'autre sur 2016). Ces actions sont les mêmes que celles retenues dans le cadre du marché d'achat de formation de la Région, qui faisait du public des « jeunes de moins de 26 ans, particulièrement exposés aux effets de la crise économique, le public prioritaire des actions visant à 'élaborer un projet professionnel' et à 'découvrir le métier de'. » (Cahier des clauses techniques et particulières, programme régional de formation 2015-2016, achats de parcours métiers et de formations aux savoirs de base). Par ailleurs, la région a souhaité mobiliser l'IEJ tant pour couvrir les frais pédagogiques, que les rémunérations des participants aux opérations de formation. L'objectif est d'accompagner au mieux le jeune, en lui offrant les conditions de réussite de son parcours de formation.

Il est à noter que ce choix de programmation a été retenu par seulement trois des 12 régions concernées par l'IEJ (Centre, Midi-Pyrénées, Picardie). Pour autant le choix de la Région Centre-Val de Loire d'adosser les crédits IEJ sur le PRF garantit une intervention massive auprès de ce public prioritaire et permet une programmation optimale des crédits.

2.2.2 La DIRECCTE, tout en veillant à la sécurisation de la programmation dans le choix des opérateurs, a également eu une approche tenant compte de la plus-value des opérations proposées pour les jeunes sur le plan de la qualité de l'accompagnement

La programmation de la DIRECCTE résulte de l'Appel à Projets « Proposer un parcours d'accompagnement 'priorité à l'autonomie' », lancé en octobre 2014. Conformément aux orientations du PO national et du PAR Centre-Val de Loire, elle porte tant sur des actions de repérage que d'accompagnement renforcé (à parts égales), les actions de mise en situation professionnelle étant la plupart du temps incluses dans les parcours d'accompagnement des jeunes.

La programmation se distingue également par un nombre relativement limité d'actions programmées (15 actions), avec une forte sous-programmation par rapport au budget alloué et la mobilisation de seulement 4 missions locales sur les 20 présentes dans la région. Plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer ce choix :

- Une tendance de la DIRECCTE à sur-sécuriser les projets, pour anticiper les contrôles futurs sur l'utilisation des fonds IEJ, et sensibiliser les porteurs afin qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté ;
- Un historique compliqué de certaines Missions Locales avec le FSE (redressements) ;
- Une volonté affichée de la DIRECCTE de privilégier des projets apportant une réelle plus-value par rapport à l'offre de services existante (certains projets de Missions locales ont ainsi été écartés) : qualité de l'accompagnement des jeunes à travers le recrutement d'ETP dédiés, expérimentation de modes d'accompagnement un peu différents, augmentation significative du nombre de jeunes pris en charge dans les opérations. La DIRECCTE a veillé à ce que les actions IEJ ne se substituent pas à des actions existantes déjà financées mais apportent une vraie valeur-ajoutée à l'accompagnement des jeunes.

L'analyse des résultats effectivement obtenus à travers la programmation (section 3) devrait permettre de tirer de premières conclusions de l'impact de ces choix.

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [16]

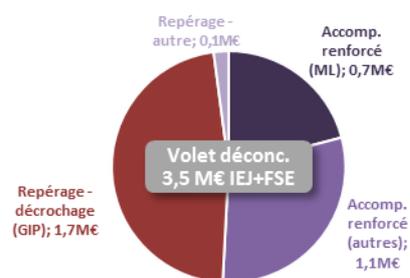




Tableau récapitulatif de l'approche de programmation privilégiée en Centre-Val de Loire

Le descriptif des différentes démarches se trouve en annexe 6.1

	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte		Modèle mixte	
		2	3	4	5
Choix région Centre-Val de Loire	Conseil Régional 	Direccte 			
Choix des autres régions	0 DIRECCTE 3 Conseils régionaux	5 DIRECCTE 3 Conseils régionaux	6 DIRECCTE 2 Conseils régionaux	3 DIRECCTE 2 Conseils régionaux	2 DIRECCTE 2 Conseils régionaux

2.3 Zoom sur les actions programmées en Centre-Val Loire

2.3.1 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Centre Val de Loire

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Resoudre	Association	Accompagnement vers l'emploi		249 601 €	200
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'INDRE ET LOIRE	Chambre consulaire	DEVELOPPEMENT DES OPPORTUNITES PROFESSIONNELLES ET IMMERSIONS EN ENTREPRISE DE JEUNES NEET	Accompagnement renforcé	154 039 €	320
BGE INDRE	Association	Accompagnement NEET		243 432 €	200
MISSION LOCALE DU BLAISOIS	Mission locale	100 chances 100 emplois	Accompagnement renforcé	37 374 €	20
MISSION LOCALE DU BLAISOIS	Mission locale	100 Chances 100 Emplois	Accompagnement renforcé	72 553 €	40
MISSION LOCALE ORLEANS	Mission locale	Cap'Autonomie	Accompagnement renforcé	383 486 €	360
Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir	Chambre consulaire	Developpement des Opportunités Professionnelles et Immersion en entreprise	Accompagnement renforcé	136 308 €	200
Association pour l'Insertion des Jeunes sur l'Arrondissement de Montargis - Gien Mission Locale	Mission locale	Accompagnement des jeunes NEET du territoire Est du Loiret	Accompagnement renforcé	172 911 €	174
Groupement d'Intérêt Public "Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle"	Groupement d'intérêt public	Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD	Repérage-décrochage scolaire	1 669 855 €	1600
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre	Chambre consulaire	Dispositif d'accompagnement renforcé à destination des NEET lié à la qualification et à l'emploi	Accompagnement renforcé	52 138 €	60



Groupement d'Intérêt Public "Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle"	Groupement d'intérêt public	"Je fais, je sais"	Accompagnement renforcé	79 580 €	20
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	Etablissement public	ACTION DE REPERAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DITS NEET DE 16 à 25 ANS HABITANT ROMORANTIN	Repérage-autres	72 986 €	80
mission Locale jeunes	Mission locale	itinéraire formation	Accompagnement renforcé	74 747 €	100
Caisse des Ecoles Vierzon	Etablissement public	ESPACE RELAIS INSERTION	Accompagnement renforcé	79 480 €	100
FOL LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER	Association	Parcours coordonnés	Accompagnement renforcé	65 204 €	50

2.3.2 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le PO régional IEJ en Centre Val de Loire

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Conseil régional Centre-Val de Loire	Collectivité	PRF 2014-2015	Formation -Insertion	23 142 672 €	7 150

SECTION 3

Cette programmation devrait faire émerger à la marge des actions nouvelles et surtout renforcer la qualité du suivi proposé aux jeunes dans la région



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETS ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETS ?

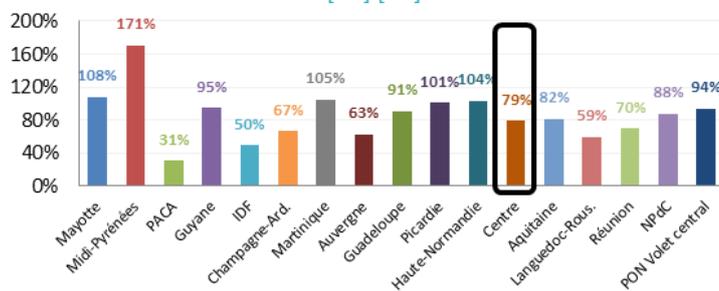
3.1 Quels résultats en région Centre-Val de Loire au regard d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive pour les jeunes NEETS ?

3.1.1 L'ambition d'une action rapide et massive est portée par les autorités de gestion en Centre-Val de Loire

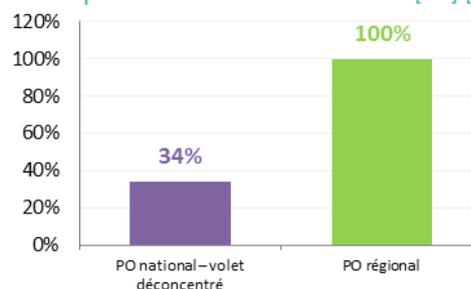
- ▶ L'objectif d'une action rapide en faveur des jeunes est portée tant par l'Etat et le Conseil régional, qui ont su faire preuve de réactivité

Alors que 9 des 12 PO régionaux mettent en avant la nécessité d'une « action immédiate, forte et ciblée en faveur de l'emploi des jeunes » ou encore d'une « action d'envergure en faveur de ces publics », **le PO FEDER-FSE de la région Centre-Val de Loire insiste plutôt sur les priorités que la Région souhaite financer dans le cadre de l'IEJ : la formation pré qualifiante avec un focus particulier sur la découverte des métiers et les mises en situation professionnelles.** L'objectif de réponse rapide et massive n'est donc pas explicite dans l'écriture du PO. Pour autant, et compte tenu du niveau de qualification moindre des jeunes en Région Centre-Val de Loire, la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes est une priorité structurante du PRF. C'est à ce titre que les crédits IEJ y ont été adossés en maintenant la logique de parcours qualifiant et en préservant les actions de pré qualification pour ces jeunes. Le nombre estimé des jeunes intégrés dans ces actions est de 7150, ce qui représente un nombre important (En 2015, 76% des stagiaires de pré qualification sont des jeunes contre 66% en 2014). Au niveau national en revanche, le PON IEJ est explicite : « **L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de maximiser le nombre de bénéficiaires en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents** » [14]. Cependant, la DIRECCTE a programmé seulement 35% de l'enveloppe initialement prévue, **le choix ayant été fait assez rapidement de rendre un peu plus de 6M d'euros d'IEJ à l'Etat pour qu'ils soient mis à disposition d'autres régions.**

Avancement de la programmation des fonds sur les territoires [16] [18]



Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO en Centre-Val de Loire [16] [17]



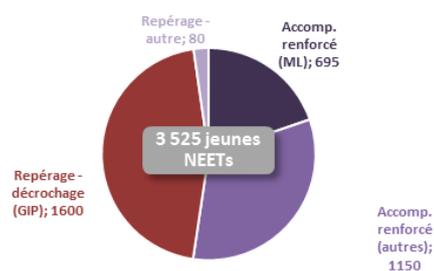
Les **raisons** mises en avant pour expliquer cet écart, tiennent essentiellement à la **complexité de l'outil financier IEJ** et au caractère contraignant de son cahier des charges (recrutement d'ETP supplémentaires, pas de financement de structures ou d'ingénierie de projet, justification de l'éligibilité des dépenses, etc.). Peu d'opérateurs ont, dans les faits, répondu à l'appel à projet de la DIRECCTE : seulement 19 projets ont été déposés dans Ma Démarche FSE, 15 finalement retenus. Cependant, ces contraintes ayant été similaires pour l'ensemble des territoires, elles ne suffisent pas à justifier l'écart dans la réalisation de la programmation. Une



autre explication tient sans doute au fait que la DIRECCTE a **écarté des opérations qui se rapprochaient trop d'actions existantes et n'apportait donc pas de réel changement** dans l'offre de service du territoire (exemple du projet Plateforme vers l'emploi de la Mission locale d'Orléans). Enfin, même si l'ensemble des opérateurs interrogés soulignent la qualité de l'accompagnement dont ils ont bénéficié de la part de la DIRECCTE dans la construction de leur projet, une **communication plus en amont, et conjointe avec les services du Conseil régional** aurait peut-être contribué à la mobilisation d'un plus grand nombre de porteurs de projets, y compris non connus de la DIRECCTE.

Chaque opérateur s'est fixé une cible en termes de participants à prendre en charge dans les opérations programmées. **Au total, ce sont 10 675 jeunes NEETS qui devraient être pris en charge dans la région, au titre des différentes opérations, soit 43% des 24 780 jeunes NEETS identifiés en 2014.** D'après les cibles prévues dans les documents de présentation des projets, 3 525 jeunes devraient être pris en charge dans le cadre des opérations du PO national-volet déconcentré (soit 14% des jeunes NEETS de la région), et 7 150 dans le cadre du PO régional (29% des jeunes NEETS de la région)

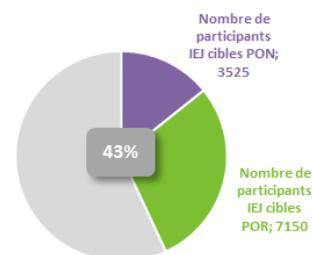
Nombre de jeunes ciblés par les actions du volet déconcentré [16]



Nombre de jeunes ciblés par les actions du PO régional [17]



Part des jeunes cibles IEJ sur la population de jeunes NEETS de la région en 2014 [1] [16] [17]



Ces premiers éléments d'analyse interrogent déjà sur les résultats qui peuvent être attendus en région Centre-Val de Loire en termes de volume de jeunes pris en charge. Cependant, il est également nécessaire d'analyser les premières données disponibles sur la réalisation des opérations pour mesurer si ces objectifs peuvent être atteints dans les faits.

3.1.2 Dans la mise en œuvre de la programmation, le Conseil régional comme la DIRECCTE semblent être au rendez-vous de leurs objectifs

► La mise en œuvre des opérations du PO régional, comme de la DIRECCTE est bien avancée

L'atteinte des objectifs sur le volume de participants dépend notamment du déploiement effectif des actions à fin 2015. Celui-ci est bien avancé en région Centre-Val de Loire. En effet, la quasi-totalité des actions programmées ont été lancées, comme prévu, au cours de l'année 2015 et la frise qui suit présente l'état du déploiement des actions à fin 2015 sur la région.



PO régional

Centre-Val de Loire
PRF 2014-2016

Instruction

Validation

Déploiement

PO national

CMA Indre et
CMA Eure et Loir

CCAS
Romorantin

ML Blaisois
et Gien-
Montargis

ML Orléans

GIP FTLV-IP

ML Châteauroux

Caisse des écoles
Vierzon

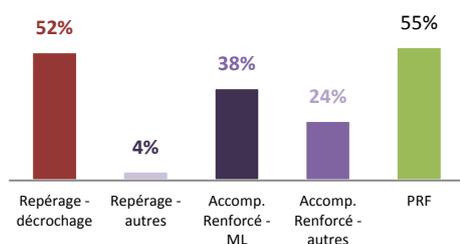
MISSION LOCALE
de Blois

BGE Indre

CMA Indre et
Loire

► 1 379 jeunes ont d'ores et déjà été pris en charge dans les opérations du PO national au 31 décembre 2015 et 3 944 dans les opérations du PO régional au 31 décembre 2015, ce qui représente environ 55% des objectifs de la région

Pourcentage d'atteinte des objectifs de la région en termes de nombre de jeunes participants (entrés au 31/12/2015 sur le volet déconcentré [19], entrés au 30/12/2015 sur le volet régional [20])

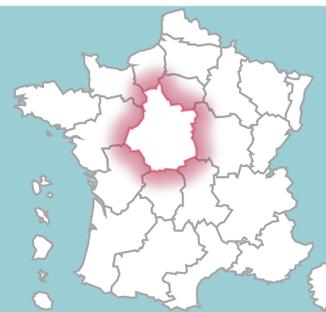


Les chiffres concernant le nombre de jeunes NEETs effectivement pris en charge dans les dispositifs de la région (PO national et régional) sont encourageants.

Au niveau du PO régional, 255 des 582 actions programmées ont débuté : 24 actions d'insertion et 231 de qualification (soit 88% de la tranche 2015 et 43 % des tranches 2015 et 2016). 3 944 stagiaires de moins de 26 ans sont entrés dans ces actions, 1 793 sont des femmes et 2 151 des hommes. Plus de 92% ont moins de 25 ans. 54 % des stagiaires NEET sont en actions d'insertion, contre 46 % pour la qualification. Il faut toutefois noter que ces jeunes NEETs pris en charge constituaient un stock préexistant de jeunes, et que leur inscription dans les actions n'ont pas nécessité d'effort de repérage majeur. Si les résultats sont bons, ils doivent donc être confirmés

dans la suite des opérations sur fin 2015 et 2016.

1 379 jeunes sont par ailleurs rentrés dans les actions relevant du PO national, les actions relevant du GIP FTLV-IP étant particulièrement bien avancées, alors même que les jeunes pris en charge sont probablement des flux entrant de nouveaux NEETs, nécessitant un travail important d'identification et de mobilisation de ces jeunes. L'année 2016 devra confirmer ces résultats, avec un niveau équivalent de repérage et de prise en charge des jeunes. L'accompagnement renforcé par les Missions locales est aussi bien engagé.



► **L'analyse du profil de ces jeunes démontre par ailleurs l'effort fait sur les personnes les moins qualifiées, en cohérence avec les problématiques régionales, et plus largement sur les personnes les plus éloignées de l'emploi**

Les données issues de Ma Démarche FSE (données au 31/12/2015) et de l'outil Viziaprog mis en place par le Conseil régional pour suivre les participants entrés dans les formations (données au 31/12/2015) donnent de premières indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ.

Dans les deux cas, la part des jeunes manifestant des freins importants à l'emploi (jeunes peu qualifiés, bénéficiant d'une reconnaissance de handicap) est plus importante qu'au niveau national [19]. Sur le champ du PO national, cela se traduit aussi par des profils de jeunes en situation de logement précaire.

Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le PO national au 31/12/2015 [19]

- 60,1% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 39,9% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- 94,9% (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et 76,7% (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 23% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- 3,5% (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 4,7% (7,0% au national) sont allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- 4,9% (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le PO régional au 31/12/2015 (participants entrés dans Viziaprog) [20]

- Nombre total de participants enregistrés dans Viziaprog : 3 944 entrées dans les opérations de formation. Sur ce total d'entrées :
- 55% sont des hommes et 45% sont des femmes
- Plus de 2000 de ces stagiaires ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ; la quasi-totalité des stagiaires ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 4 (au plus Bac)
- 19,7% vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- 2,2% bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap

En 2014, les missions locales de Centre Val de Loire ont pris en charge en premier accueil 18 851 jeunes dont 35,7 % avaient un niveau de qualification V et infra. Il apparaît donc que l'IEJ atteint **des jeunes plus faiblement diplômés, ce qui est cohérent avec le diagnostic initial sur la situation des jeunes dans la région**, et confirme également que les actions proposées dans ce cadre ciblent mieux ces profils de jeunes :

- Les actions de repérage par les plateformes de suivi et d'appui au décrochage scolaire (PSAD) puis le travail de remédiation effectué par les Missions de Lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) permettent d'identifier et mobiliser dans le cadre de formation les jeunes peu accompagnés par les structures de droit commun ;
- La mission locale d'Orléans a mis en place un accompagnement renforcé sur mesure, permettant d'atteindre des jeunes plus éloignés ne pouvant pas tout de suite rentrer dans des actions de formation ou vers l'emploi, et qui viennent en majorité des zones semi-rurales (pas seulement de l'agglomération)
- Le PRF, en proposant des actions d'insertion en plus des actions de qualification va également en ce sens.

Il serait nécessaire d'aller plus loin et comparer les données des participants IEJ à une cartographie précise et détaillée de la population des jeunes NEETs de moins de 26 ans du territoire. Or, ces données ne sont pas disponibles à ce jour, ni à l'échelle nationale, ni à l'échelle régionale, la Dares devant conduire au préalable un important travail d'appariement de fichiers et de vérification des doublons. Par



ailleurs, il faudrait également s'intéresser à la part de jeunes non déjà connus ou accompagnés avant d'entrer sur une action financée par l'IEJ.

► **L'ampleur de l'effet volume dans la région est cependant limitée par différents facteurs**

Cela appelle à une certaine vigilance :

Les **risques de sous-consommation des financements IEJ sont relativement limités, mais les opérateurs doivent rester vigilants** à la bonne réalisation de leurs projets. Ainsi, au niveau du PRF, la lourdeur des charges administratives pour la Région et les prestataires de formation (contrôles de la qualité de NEETS des bénéficiaires, lourdeur du suivi, vérification des éléments de la rémunération, ajustement des plans de financement au regard de l'effectif jeunes de moins de 26 ans intégrés...) pourraient avoir un impact sur le nombre de jeunes qui rentrent dans les actions. Le Conseil régional effectue un suivi pour s'assurer que ce n'est pas le cas et envisage la reprogrammation de certaines opérations de 2015 sur 2016 si cela était nécessaire, ce qui devrait donc limiter le risque de sous-consommation.

3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

3.2.1 L'ambition en termes « d'innovation » est affirmée clairement par la DIRECCTE et la Région

Le PO national précise que « cette ressource exceptionnelle permet aussi le développement de dispositifs expérimentaux et innovants, conformément à l'esprit du FSE » et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier ». Le rôle de l'IEJ s'entend ainsi également comme un rôle de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions).

La **DIRECCTE** exprime assez clairement son choix d'aller dans ce sens : elle a ainsi lancé un **appel à projets (AAP)** ouvert « Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie » », portant sur des actions de repérage, d'accompagnement renforcé et de facilitation de l'insertion professionnelle. Le cahier des charges de l'appel à projet [22] mentionne explicitement l'objectif d'innovation : « *Le présent appel à projets doit favoriser la mise en place de démarches innovantes et/ou complémentaires aux actions de droit commun en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes et notamment ceux rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle en région Centre, les jeunes NEETS. [...] Les opérations présentées dans ce cadre doivent se traduire par des prestations additionnelles à l'offre de service financée au titre de ressources nationales ou locales.* ». Il en précise également le sens :

- **Sur le repérage**, l'AAP précise que la démarche doit être « partenarial » et « impliquer un travail pluridisciplinaire et collaboratif entre les services partenaires ».
- **Sur l'accompagnement et l'immersion professionnelle** : « Il est demandé, dans ce cadre, d'avoir une **approche renouvelée de l'accompagnement** inspirée des techniques de médiation pour l'emploi avec la logique de « priorité donnée à l'emploi ». »

En revanche, cet **objectif de novation ou d'innovation n'est pas formalisé en tant que tel dans le PO régional**, de la même manière que dans la plupart des régions (seul le CR Martinique mentionne clairement cet objectif). Pour autant la Région accompagne les organismes de formation sélectionnés au sein du PRF dans des démarches d'innovation pédagogiques (individualisation des parcours, modularisation des actions de formation, formation ouverte à distance...). Dans ce cadre les opérations retenues au titre de l'IEJ sont inscrites dans ces dispositifs pédagogiques innovants et donc déployés à grande échelle en faveur des publics cibles de l'IEJ.



3.2.2 Dans les faits, les porteurs de projets connus ont été confortés, même si une certaine diversification des actions peut être observée du côté de la DIRECCTE

Dans la réalité, plusieurs facteurs propres à l'IEJ en France ont complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les contraintes qui tiennent à l'outil financier (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) et au calendrier resserré de mise en œuvre (sécurisation du volume des fonds programmés dès fin décembre 2015).

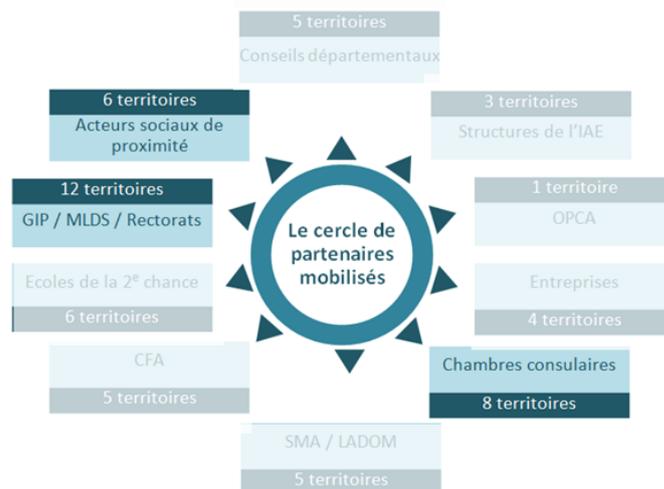
Ainsi, le Conseil régional a priorisé le recrutement des NEETS au sein des actions existantes déjà innovantes. Pour cela la Région a inscrit dans le plan d'actions signé avec pôle d'Emploi pour 2015 une priorité aux jeunes NEETS dans la prescription.

Du côté de la **DIRRECCTE**, la logique d'appel à projets a finalement conduit à mobiliser **peu d'acteurs et a fortiori peu d'acteurs nouveaux** : comme évoqué plus haut, seules 4 des 20 Missions locales du territoire se sont mobilisées. Par ailleurs, le **type d'acteurs** mobilisé est **peu varié** au regard de ce qui a pu être fait sur d'autres territoires. Enfin, sur les 13 porteurs de projet au niveau de la DIRECCTE, **9 avaient déjà bénéficié de financements européens** dans le cadre de la programmation FSE 2007-2013. La chambre consulaire de l'Indre est un nouvel acteur, mais d'autres chambres consulaires avaient déjà bénéficié de financements européens. In fine, seules 3 associations sont réellement de nouveaux bénéficiaires de financement, à hauteur de 11% des financements de la DIRECCTE : la caisse des Ecoles de Vierzon, le CCAS de Romorantin et l'association Résoudre.

Ce sont donc principalement les opérateurs habituels et qui ont fait leurs preuves qui ont été mobilisés. Cela traduit de nouveau, la volonté de l'autorité de gestion déléguée de sécuriser la programmation, et d'éviter des redressements a posteriori lors des contrôles.

Sur le contenu des opérations en revanche, des avancées intéressantes sont à noter. Ainsi, l'IEJ a permis de financer **des actions expérimentales**, comme « Je fais, je sais » du GIP GTLV-IP, qui est innovante à la fois par la population visée, le contenu du projet et la dimension recherche-action du projet. La Mission Locale d'Orléans a pu à travers l'IEJ, **concrétiser et accélérer un projet** qui était réfléchi depuis quelques temps mais qui ne voyait pas le jour, faute de financements : il s'agit d'un projet alliant repérage et accompagnement renforcé, dimension individuelle et collective, et proposant de nombreux nouveaux ateliers aux jeunes pris en charge. La novation repose donc à la fois dans la nouveauté des ateliers proposés, dans la pédagogie proposée, et aussi dans ce qui a été permis aux conseillers de faire en terme d'ingénierie

Typologie des acteurs mobilisés en Centre-Val de Loire (PO national)



Action	« Je fais, je sais »
Opérateurs	GIP Formation tout au long de la vie-Insertion professionnelle
Montant FSE-IEJ programmé	72 000 € de fonds FSE-IEJ (2,3% de la prog. PO national)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Action destinée à des jeunes sous-main de justice L'action consiste en une adaptation des démarches portfolio réflexif : il s'agit d'aider le jeune à capitaliser et tirer des enseignements positifs de son vécu et de ses expériences (y compris négatif, voire illégal), pour identifier des compétences et les valoriser dans un projet d'insertion professionnelle ou de formation Le projet prévoit aussi, dans le cadre d'un projet de recherche, des temps de partage a posteriori entre les éducateurs pour formaliser la démarche et être en mesure de la reproduire à plus grande échelle

Action	Cap Autonomie
Opérateurs	Mission Locale Orléans
Montant FSE-IEJ programmé	385 000 € de fonds FSE-IEJ (11% de la prog. PO national)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Action en deux temps : repérage et information collective, puis accompagnement de semi longue durée (4 mois), avec à la fois de l'accompagnement individuel et collectif (5 à 7 ateliers par jeune) Les jeunes sont vus autant que possible en individuel, ou sollicités (mail, téléphone, etc.) En collectif, des ateliers ont été construits spécifiquement pour l'action IEJ : Pass'avenir (questionnaire pour se projeter dans un projet), Pilote Emploi, pour repérer des freins et initier l'échange avec le conseiller, Serious Games, Sorties Culture du cœur pour se retrouver dans un autre cadre, etc.



pédagogique et d'échanges professionnels.

Pour ces projets relativement nouveaux, se pose la question de leur pérennisation post-IEJ. S'ils se révèlent porteurs, y compris en terme de résultats pour les jeunes, il sera intéressant de réfléchir à leur capitalisation à plus grande échelle, et d'étudier les éventuelles conditions financières de leur poursuite (IEJ ? FSE ? Financements nationaux de droit commun ? Financements locaux ?)

3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?

3.3.1 Si le ciblage de l'IEJ sur des dispositifs proposant un accompagnement de qualité est un objectif fort du PO national, il est évoqué plus timidement par le PO régional en Centre-Val de Loire

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes : « Les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation » [14].

Le PO régional Centre-Val de Loire évoque aussi rapidement ce renforcement qualitatif mais avec **une approche plus focalisée sur la formation** : « La qualification des NEETs nécessitera probablement différentes étapes. En premier lieu, l'accent sera mis sur des actions ayant pour objet de faire découvrir, à partir de situations concrètes de travail, des métiers et l'environnement de l'entreprise » [2]. Par ailleurs, comme indiqué plus haut, le Conseil Régional a fait le choix de financer également la rémunération des jeunes en formation, afin de leur donner toutes les chances de réussir leur parcours de formation. C'est également une manière d'accompagner plus qualitativement le parcours du jeune.

La DIRECCTE a décliné cette ambition d'un accompagnement de qualité dans son Appel à Projet. Ainsi, sur le territoire de la région, les opérateurs ont pu **renforcer ou ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des **référénts dédiés**, ayant la charge d'un portefeuille plus limité de jeunes à accompagner : « L'accompagnement et le suivi personnalisé sont initiés et conduits par un référent dédié au sein de la structure bénéficiaire du FSE », « une action d'accompagnement [...] nécessite la disponibilité d'un référent dédié à temps plein. » [22]
- Le **renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** pour alterner temps de valorisation, dynamisation et temps individuels sur-mesure et personnalisés : « Une action d'accompagnement comprend une combinaison de sous actions individuelles et collectives ». « parcours progressif qui nécessite un investissement à temps plein du jeune, est co construit et ajusté avec lui » [22]
- La **démultiplication des mises en situation professionnelles** : « Il s'agit de multiplier les opportunités professionnelles » [22]. les actions financées dans le cadre de l'IEJ en Centre-Val de Loire s'appuient également sur le recours aux périodes d'immersion en entreprise, dans la perspective à la fois de favoriser l'acquisition des « codes professionnels » mais aussi de travailler le projet professionnel des jeunes (ex. : Missions locales, Chambres des Métiers et de l'Artisanat) ;
- **L'enrichissement thématique de l'accompagnement** pour faciliter la remobilisation (ex. : connaissance de son bassin d'emploi, maîtrise des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication, expression artistique, etc.), et donc une approche de l'insertion à la fois sur le registre professionnel, mais aussi social, culturel, personnel.



3.3.2 L'IEJ a effectivement constitué un renfort de moyens pour les porteurs de projet, facilitant ainsi le renouvellement des modalités d'accompagnement et contribuant à la qualité du suivi

Sur le terrain (dans les missions locales et dans le cadre des PSAD et MLDS notamment), **on observe réellement la mise en œuvre de cette logique d'ETP dédiés.**

Action	Accompagnement renforcé	
Opérateurs	Missions locales	
Montant FSE-IEJ programmé	741 000 € de fonds FSE-IEJ (21% de la prog. du volet déconcentré)	
Modalités de renfort	• Recrutement de 9 ETP dédiés sur les 4 Missions locales pour l'accompagnement des jeunes NEETs	
Résultats (dec 2015) [19]	• 85 jeunes pris en charge (inscriptions MDFSE), dont 60 suivent des études ou une formation ou ont accédé à un emploi	

Action	Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD	
Opérateurs	GIP Formation tout au long de la vie-Insertion professionnelle	
Montant FSE-IEJ programmé	1 670 000 € de fonds FSE-IEJ (48% de la prog. du volet déconcentré)	
Modalités de renfort	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de 5 assistants de plateforme pour renforcer les PSAD sur les actions de repérage des jeunes dans les listes SIEI • Renforcement de 6 emplois MLDS pour accompagner des jeunes dans la durée sur des dispositifs en lycée professionnel : travail sur l'élaboration d'un projet de formation réalisable, consolidation des savoirs de base et forte alternance avec entreprise pour permettre à ces jeunes de valider leurs projets. Entrée dans un parcours en alternance ou apprentissage 	
Résultats (dec 2015) [19]	• 467 jeunes pris en charge, dont 340 suivent des études ou une formation	

Les premiers résultats quantitatifs sur les sorties de jeunes paraissent encourageants, même s'il faudra lorsque ceux-ci seront plus complets (tous les dossiers des jeunes entrés dans des dispositifs ne sont probablement pas entrés dans MDFSE à ce stade), réaliser une analyse précise au regard des effets attendus des logiques d'ETP dédiés (littérature scientifique), et des résultats obtenus dans le cadre d'autres dispositifs de la région. **L'analyse contrefactuelle de 2018 pourrait apporter des éclairages sur ces points.**

Du point de vue qualitatif, les personnels recrutés, comme les jeunes eux-mêmes soulignent la plus-value de ces dispositifs d'accompagnement renforcé pour la qualité du suivi des jeunes NEETs.

- A la Mission locale d'Orléans, les conseillers dédiés sur l'IEJ ont mis en avant que le caractère réduit des portefeuilles et la dynamique d'équipe étaient des éléments très positifs : ils permettent de mettre en place un accompagnement plus global du jeune. Il s'agit de mobiliser des jeunes loins de l'emploi ou de la formation et de leur apprendre à faire des démarches autonomes. Les possibilités d'échanges entre collègues favorisent aussi la créativité et le renouvellement des modalités pédagogiques : « C'est responsabilisant pour nous, on a envie que les jeunes réussissent ! »
- Sur le projet « Je fais, je sais » du GIP FTLV-IP, les éducateurs disent avoir été surpris des résultats obtenus avec les jeunes dans un temps restreint. Eux-mêmes, parfois pris par du découragement et un sentiment d'impuissance face à cette population, ont changé de posture par rapport aux jeunes. Cela redynamise les structures d'accueil ouvertes ou fermées. Les jeunes de leur côté se sentent renforcés, ont le sentiment d'avoir rattrapé un retard : les actions ont un effet important sur l'estime de soi.



3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

3.4.1 En Centre-Val de Loire, la notion de « parcours des jeunes » est au cœur du Plan d'action régional définissant les lignes de partage entre le Conseil régional et la DIRECCTE

La notion de parcours recouvre dans l'IEJ différentes acceptations :

- Le soutien à des dispositifs de **parcours intégrés** du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le **soutien à des actions visant à réduire les ruptures et temps de latence dans les parcours** ;
- La **construction d'un parcours** du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

En Centre Val-de Loire, cette notion de « parcours » est explicitée dans le **PAR** (Le PO régional revient également à plusieurs reprises sur cette notion) sous l'angle de la **nécessaire articulation des actions et des PO entre eux**, facilitant le cas échéant les allers-retours d'un jeune entre les actions relevant des PO national et régional, de manière à pouvoir lui proposer un **parcours complet et intégré**. En effet, la mobilisation isolée de l'IEJ sur l'une ou plusieurs des 3 séquences prévues par le PON (repérage, accompagnement et formation) ne peut être suffisante pour assurer l'inscription des jeunes NEETs dans des parcours d'insertion. C'est bien l'articulation de ces 3 temps entre eux, via le maillage et la bonne coordination des acteurs, à un échelon territorial et à un échelon individuel, qui permet de le garantir.

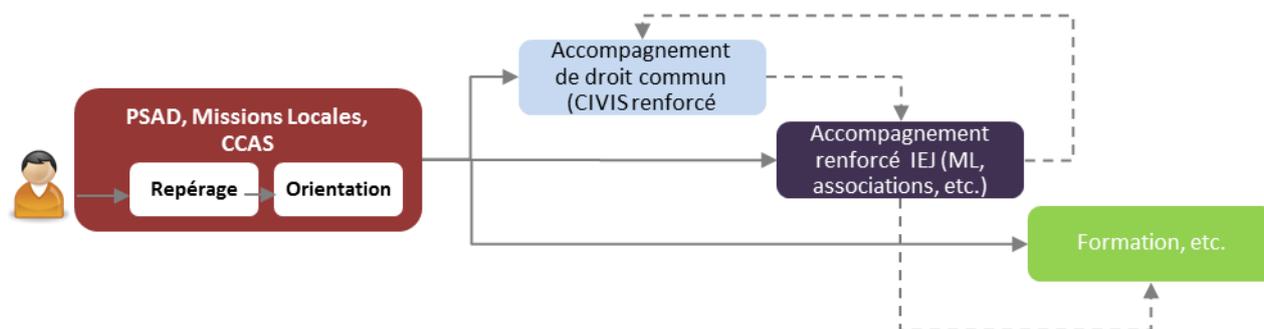
Afin d'assurer la réussite de ces actions et pour un meilleur suivi et une bonne coordination, une gouvernance conjointe Etat / Région relative à la mise en œuvre de l'IEJ a été mise en place sur :

- Un **Comité de suivi inter fonds et un comité de programmation inter fonds FEDER – FSE** associant les volets déconcentrés des PO nationaux IEJ et FSE se réunissent afin d'assurer une vision partagée des fonds européens utilisés à l'échelon régional quelle que soit l'autorité de gestion. Il permettent aussi d'assurer la sélection des opérations et le suivi du programme afin d'assurer la complémentarité et la cohérence de l'intervention des différents fonds. **4 comités** se sont tenus depuis le 1^{er} janvier 2015.
- Un **comité technique Etat Région** rassemble par ailleurs les services concernés de la DIRECCTE Centre et du Conseil régional du Centre pour garantir la mise en œuvre opérationnelle cohérente du FSE et de l'IEJ en échangeant notamment sur les opérations en cours, sur des indicateurs de suivi et de résultat ou encore sur les évaluations à mener etc. Il s'est réuni à **deux reprises**.

La DIRECCTE, de son côté, indique clairement dans l'AAP qu'elle a lancé, que les dispositifs d'accompagnement renforcé proposés par les différents porteurs de projets peuvent « s'inscrire, notamment, dans le cadre existant du CIVIS renforcé » [22].

Ainsi, un dispositif IEJ financé dans le cadre du PO national peut dans la logique posée en région Centre-Val de Loire, s'articuler de diverses manières, soit avec d'autres dispositifs IEJ (du PO National ou du PO régional), soit avec d'autres dispositifs de droit commun.

Schéma illustrant les possibilités d'articulation des actions au service du parcours du jeune





3.4.2 Dans les faits, la coordination entre les autorités de gestion est restée jusqu'à présent assez limitée, limitant de fait la mise en œuvre de parcours intégrés pour les jeunes

Les relations entre le Conseil régional et la DIRECCTE sont historiquement fluides dans la région. De ce fait, la mise en place de l'IEJ s'est fait de manière partenariale : élaboration conjointe du PAR par les services de l'Etat et de la Région, réunions de communication sur l'AAP de la DIRECCTE avec la présence du Conseil régional et inversement, réunion du Conseil régional vers les organismes des formation, en présence de la DIRECCTE, etc.

Cependant, la **coordination est restée relativement limitée dans le suivi de la programmation** et donc **des parcours des jeunes** en tant que tel. Ainsi, il n'y a pas à ce stade de suivi des participants ayant été dans des dispositifs DIRECCTE, puis ayant suivi une formation du Conseil régional financée par l'IEJ. Par ailleurs, il existe aujourd'hui un décalage temporel dans la programmation des actions du PO régional et du PO national : les actions du PRF sont programmées sur 2014-2016 et celles du PO national sur 2015-2017 essentiellement. Cela pourrait limiter en fin de programmation la possibilité pour les jeunes de suivre un parcours jusqu'à la formation.

Au final, la coordination Etat-Région en Centre-Val de Loire s'apparente plus à une articulation des périmètres d'intervention, même si chacun pilote et anime de son côté, selon ses propres compétences, au-delà de la participation à des instances communes de suivi. (cf. annexe 6.2). En absence d'un outil commun de suivi des parcours de jeunes, ce suivi est par ailleurs assuré par le réseau de missions locales financées par la DIRECCTE et la Région Centre-Val de Loire. (cf. annexe 6.2)

3.4.3 Les opérateurs ont construit des parcours intégrés dans leurs actions, mais il y aujourd'hui peu d'animation territoriale pour favoriser une bonne articulation des actions entre elles.

L'IEJ a aussi permis de financer des dispositifs constituant des parcours intégrés des jeunes NEET. Dans ce cas, l'action en elle-même comprend plusieurs étapes (pouvant aller de la remobilisation à l'accès à la formation par exemple), qui forment un « parcours intégré ».

En revanche, l'articulation des dispositifs entre eux sur le territoire de la région Centre est peu développée. En effet, comme dans la quasi-totalité des territoires, **l'animation territoriale a eu peu de temps pour se développer.** Si l'ensemble des opérateurs rencontrés ont souligné la qualité de l'accompagnement dont ils ont bénéficié de la part de la DIRECCTE pour construire leur projet, ils indiquent également ne pas avoir eu d'échanges avec les autres opérateurs du territoire dans cette phase de construction. De même, une fois actions effectivement programmées et déployées, l'animation territoriale, se fait majoritairement informellement en bilatérale « action par action », « opérateur par opérateur » parfois même à l'initiative des opérateurs dans le cadre de leur COPIL.

Or, ce défaut d'animation **peut engendrer des risques pour le déploiement des actions au service d'un parcours** : des dispositifs pouvant se recouper au lieu de s'articuler engendrant des phénomènes de concurrence entre opérateurs ou d'opérateurs en « angle mort » pour les prescripteurs (ex. : l'association Résoudre a un positionnement assez similaire à celui des Missions Locales dans son action IEJ, ce qui n'est pas sans poser des questions sur le recrutement des jeunes, mais aussi sur la complémentarité des dispositifs entre eux sur le territoire). Il faut tout de même noter, que **les porteurs de projets** se connaissant plutôt bien et ayant l'habitude de travailler ensemble, ils **ont d'eux même travaillé à la complémentarité des actions.** Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat ont ainsi clairement fait le choix de limiter leurs actions à l'immersion professionnelle, laissant le repérage et l'accompagnement aux Missions Locales, qui les mobilisent alors pour travailler sur la mise en situation professionnelle du jeune.

Au global, il apparaît que l'animation territoriale de l'IEJ mériterait tout de même d'être structurée pour faciliter encore la construction de logiques de parcours.

SECTION 4

Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Centre-Val de Loire



La **présente évaluation** de l'IEJ, à travers l'analyse présentée dans la section 3 des premiers effets perçus ou mesurés de l'IEJ en 2015 en région Centre-Val de Loire, a pour objectif de **qualifier les premiers impacts de l'IEJ, en répondant aux questions évaluatives suivantes** :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Dans cette section, nous proposons quelques éléments de réponse à ces questions évaluatives concernant la région Centre-Val de Loire, ainsi que des recommandations pour garantir la bonne mise en œuvre de l'IEJ à court terme dans le cadre de la programmation actuelle, mais aussi le cas échéant à moyen terme, en cas de renouvellement des financements IEJ.

4.1 Si l'IEJ en Centre-Val de Loire vient renforcer une dynamique territoriale pour un suivi plus qualitatif des jeunes, les choix réalisés semblent apporter une réponse spécifique aux problématiques des jeunes NEETs dans la région

4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ en région Centre-Val de Loire font écho aux enjeux régionaux sur la faible qualification des publics NEETs

Au-delà d'un taux de chômage conjoncturellement élevé en 2012 chez les 15-24 ans, la situation des jeunes NEETs en Centre-Val de Loire se caractérise par un taux d'emploi qui a fortement baissé et un niveau de diplôme moins élevé qu'au niveau national, ce qui n'est pas sans handicaper ces jeunes dans un contexte où la contraction du marché du travail dans les secteurs qui les emploient le plus, ne cesse de s'accroître depuis 2012.

La **réponse apportée par le Conseil régional**, à travers la **mobilisation de la totalité des fonds sur le PRF**, fait écho à ces problématiques, en mettant en œuvre une réponse au besoin spécifique du territoire sur la faible qualification de ces publics. Du côté de la **DIRECCTE**, la **part particulièrement importante accordée au repérage des jeunes** avec le soutien de l'action des PSAD et des MLDS pour presque la moitié de la programmation repose sur le souci **d'assurer un repérage précoce des jeunes** qui sortent sans diplôme pour leur proposer des solutions adaptées à leur situation. Par ailleurs, l'effort de **financements d'actions d'accompagnement renforcé complémentaires** à l'offre de service existante, constitue une première réponse à l'enjeu d'insertion professionnelle des jeunes eu égard à la baisse du taux d'emploi de cette population dans la région.

Pour autant, il faut aussi mentionner que ces choix résultent autant de la volonté de répondre à des problématiques territoriales, que des différentes contraintes auxquelles ont été confrontées les autorités de gestion : caractéristiques de l'instrument financier définies par l'Union européenne, choix français d'architecture institutionnelle et de calendrier resserré.



4.1.2 Si l'intervention réalisée avec l'IEJ est cohérente avec ce qui était prévu par les programmes opérationnels sur le plan du type d'actions financés, c'est plus ambiguë lorsqu'on analyse cette intervention au regard de ses effets attendus

Les orientations de programmation pour la région Centre-Val de Loire sont définies :

- pour le Conseil régional dans le PO régional et le PAR
- pour la DIRECCTE, dans le PO National, le PAR et l'AAP lancé en octobre 2014

Ces orientations portent à la fois sur le type d'actions que les autorités de gestion souhaitent financer avec l'IEJ, mais également sur les effets attendus et les objectifs recherchés de l'intervention publique.

Concernant le type d'actions, la mise en œuvre de l'IEJ en Centre-Val de Loire recouvre totalement les orientations définies dans les différents documents stratégiques nationaux et régionaux : financement d'actions de formations par le Conseil régional, financement à parts égales d'actions de repérage et d'accompagnement renforcé par la DIRECCTE.

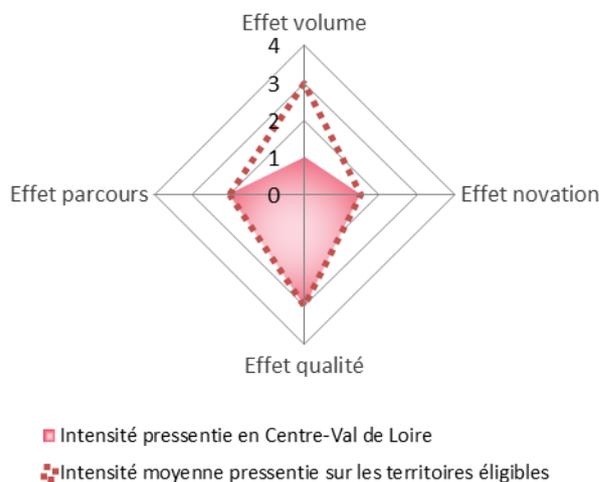
Les orientations sur les effets attendus de l'IEJ portaient **avant tout** sur la volonté des autorités de gestion de **renforcer qualitativement le suivi des jeunes**, et de favoriser des **parcours intégrés et complets** vers l'emploi. La DIRECCTE a également clairement affirmé sa volonté d'innovation (à travers des pédagogies d'accompagnement renouvelées dans les opérations proposées). **L'effet d'innovation** (au sens d'acteurs nouveaux ou d'actions innovantes sur le plan pédagogique), bien que clairement souhaité par la DIRECCTE, reste relativement limité : les acteurs intervenant dans le cadre de l'IEJ sont finalement peu nombreux et assez peu nouveaux.

Pour sécuriser sa programmation, la DIRECCTE a privilégié des porteurs de projets solides et habitués à la complexité de gestion des fonds européens. De même, des actions intéressantes sur le plan pédagogique ont émergé à la marge, mais dans l'ensemble cela reste marginal.

Le Conseil régional appuie, quant à lui, les organismes de formation dans la mise en place de démarches d'innovation pédagogiques : individualisation des parcours, modularisation des actions de formation, formation ouverte à distance....

Dans ce cadre les opérations retenues au titre de l'IEJ sont déployées à grande échelle en faveur des publics cibles de l'IEJ.

Evaluation qualitative de l'intensité pressentie des impacts de l'IEJ en Centre Val de Loire



- Concernant **l'impact sur les parcours des jeunes**, les autorités de gestion ont mis en place des modes de travail et de relation qui vont

dans le bon sens. Cependant, les relations entre autorités de gestion restent encore très institutionnelles et ne permettent pas de piloter effectivement la réalisation de l'objectif conjoint de favoriser des parcours intégrés des jeunes. De même, l'animation territoriale des opérateurs est insuffisante pour faciliter les échanges entre eux. Ce sont plus les bonnes relations entre les opérateurs du territoire qui permettent aujourd'hui d'éviter trop de redondances entre acteurs et projets, plutôt qu'une animation volontariste par les autorités de gestion.

- Au final, c'est sur **l'effet qualité** que l'intervention de la région Centre-Val de Loire a été la plus cohérente avec l'ambition initiale : la DIRECCTE a réellement privilégié un accompagnement plus qualitatif et plus intensif des jeunes à travers la logique d'ETP dédiés et le souci de privilégier des opérations proposant des offres de services complémentaires à ce qui existait par ailleurs. Le Conseil régional de son côté a souhaité financer à la fois les coûts de formation, et la rémunération des stagiaires NEETs, de manière à



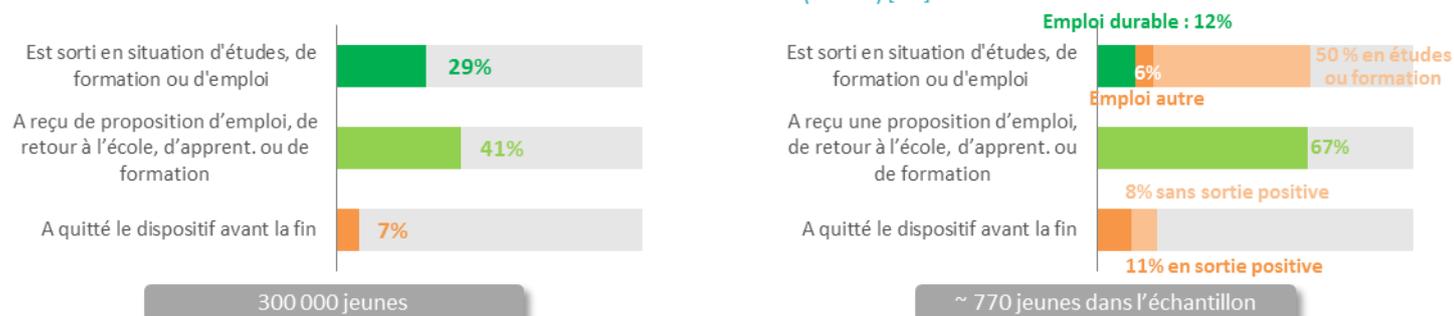
leur donner toutes les chances de réussite dans leur parcours de formation. C'est là aussi le souci d'un suivi de qualité qui a présidé à ces choix.

4.1.3 Au regard des premiers résultats observables sur les données disponibles, l'intervention semble être efficace pour amener le jeune vers une solution d'emploi, d'apprentissage, de stage ou de formation

- ▶ Sur l'échantillon de 1 380 participants dans les opérations du PO national en Centre-Val de Loire au 31/12/2015 dont environ 770 sont sortis des opérations, 8% ont abandonné en cours de parcours sans solution d'insertion, 67% ont reçu une proposition d'emploi, de retour à l'école ou en formation et 68% ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs [19]

Au 31 décembre 2015, les résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national. A l'issue des actions du volet déconcentré soutenues par l'IEJ, les **taux de sortie vers l'emploi et vers la formation sont supérieurs aux objectifs fixés dans le PO national** avec 68% de sorties « positives ». Ce taux est **globalement supérieur à celui constaté au niveau national** (52% de sorties positives), mais se décompose différemment (31% de sortie vers un emploi durable, 7% vers un autre emploi et 14% vers une formation ou des études au niveau national). Le taux d'abandon en cours de dispositif est au niveau de l'objectif du PO.

Objectifs en matière de sortie des participants sur le PO national (gauche) [14] et état des lieux des sorties réelles des participants sur le PON en Centre-Val de Loire (droite) [19]

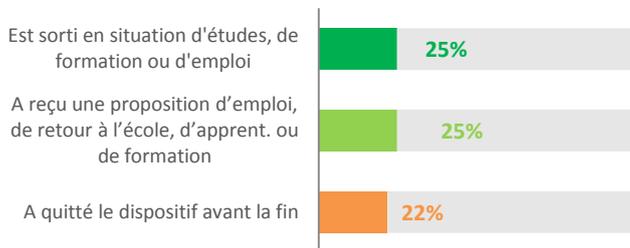


A titre de comparaison, en 2015, sur les 45 732 jeunes accompagnés par les missions locales, 14% ont bénéficié d'une action de formation et 37% ont signé un contrat de travail (intérim, CDD, CDI ou contrat aidé, hors alternance). Les résultats avec l'IEJ sont donc meilleurs sur les sorties en formations, mais moins bons sur les sorties vers l'emploi. Cette comparaison doit toutefois être faite avec prudence, l'accompagnement global, le CIVIS et les actions soutenues par l'IEJ ayant des modalités d'intervention différentes (ex. : durée). En effet, avant une sortie « positive » post-action IEJ, le **temps moyen d'accompagnement constaté** est de **180 jours** (141 jours en moyenne tous dispositifs au niveau national) alors que la durée théorique du CIVIS est de l'ordre d'un an. Il serait aussi intéressant d'analyser le type de public pris en charge pour mieux comprendre les différences sur les types de sorties (emploi, formation).

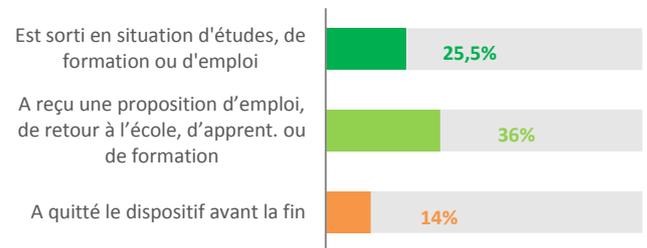


► Sur l'échantillon de 3 944 participants dans les opérations du PO régional en Centre-Val de Loire au 31/12/2015 dont environ 2 064 sont sortis, 14% ont abandonné en cours de parcours sans solution d'insertion, 36% ont reçu une proposition d'emploi, de retour à l'école ou en formation et 25% ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs [20]

Au niveau du PO régional, les résultats sont au-delà des objectifs fixés initialement sur le taux d'abandons, le taux de jeunes ayant reçu des propositions, et le taux de sortie positive.

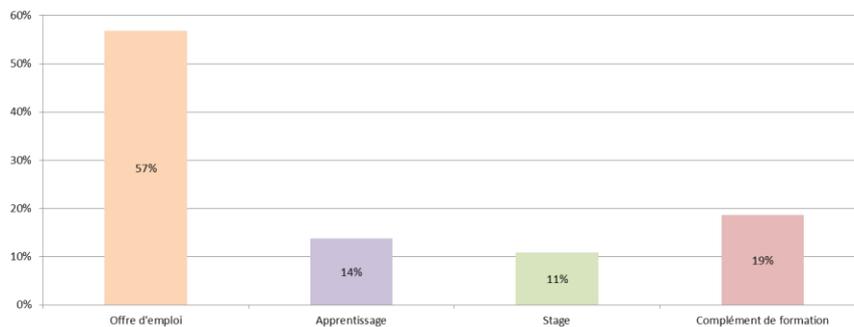


7 150 jeunes



2604 jeunes dans l'échantillon

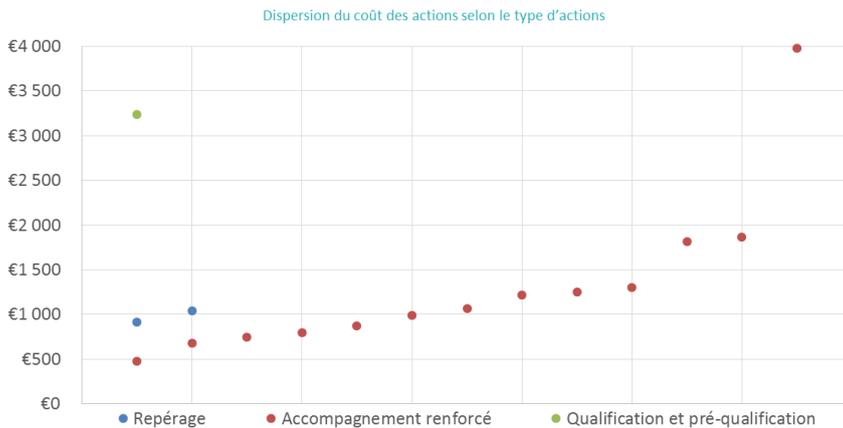
Répartition des 435 offres d'emploi, d'apprentissage, de stage ou de complément de formation reçues à l'issue de la formation



Ces résultats tant sur le PO national que sur le PO régional doivent être pris avec précaution, les données disponibles restant encore très partielles. In fine, la **juste évaluation des résultats** dépend de la mise en place de **méthodologies contrefactuelles**. En effet, seule une évaluation contrefactuelle permettrait de répondre aux questions suivantes : Dans quelles mesures ces résultats sont-ils imputables exclusivement à l'IEJ et aux modalités renforcées de l'accompagnement ? Sur le public de participants, les résultats n'auraient-ils pas pu être atteints avec les dispositifs « classiques » ?



4.1.4 L'avancement du déploiement et les données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent pas de se prononcer sur le niveau d'efficacité des actions déployées en Centre-Val de Loire



L'analyse du **coût prévisionnel des opérations par participant** (sur la base du nombre de jeune cible et non effectivement pris en charge) révèle une forte dispersion du coût des actions d'accompagnement renforcé.

Si ce premier constat interroge, le volume faible de données à disposition sur les résultats et les moyens effectivement mobilisés, ne permet pas de tirer **des enseignements robustes quant à l'efficacité** des actions. L'analyse de l'efficacité des actions devra faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'évaluation **2018**.

4.1.5 L'impact plus structurel de l'IEJ dans la région est faible sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes, mais les financements semblent en revanche avoir quelques effets sur le profil des jeunes pris en charge

L'IEJ en région Centre-Val de Loire n'a que très peu fait bouger les lignes sur la dimension institutionnelle des politiques de l'emploi des jeunes : les partenariats n'ont que peu, voire pas du tout évolué et ce sont essentiellement des partenariats existant qui ont pu se poursuivre à la faveur des financements IEJ. De même, la gouvernance Etat/Région (notamment le CREFOP) n'a pas a priori été associée aux réflexions et aux choix de mise en œuvre de l'IEJ.

En revanche, des **effets intéressants pourraient émerger sur le profil des jeunes pris en charge**. Comme vu auparavant, l'IEJ a, fin 2015, atteint des jeunes plus faiblement diplômés qu'habituellement. Qualitativement, les différents opérateurs rencontrés ont également souligné les possibilités offertes par l'IEJ pour s'ouvrir à d'autres publics que ceux habituellement pris en charge : des publics plus jeunes dans les chambres des métiers et de l'artisanat, plus ruraux dans les missions locales, des jeunes allophones ou des jeunes éloignés depuis un certain temps du système scolaire et qui souhaitent faire valoir leur droit au retour, dans les PSAD et les MLDS. Ces effets restent cependant à confirmer dans la durée, de même que doit être posée la question du rôle de l'IEJ dans cette évolution (d'autres facteurs ont-ils pu jouer également ?)



4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Centre-Val de Loire

À l'issue de cette première évaluation à fin 2015 de la mise en œuvre de l'IEJ en Centre-Val de Loire, des recommandations émergent pour la poursuite de la mise en œuvre de l'IEJ.

Ces recommandations portent sur du court terme, pour la bonne réalisation de la programmation envisagée, et sur du moyen terme, en cas de renouvellement de l'IEJ, pour orienter les autorités de gestion dans leur processus de travail.

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Faisabilité – facilité d'atteinte				Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			--	-	+	++	Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation	Direccte, Conseil Régional et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Sur les jeunes NEETs de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes 						X
		S'appuyer sur les instances existantes (CREFOP) pour renforcer l'intégration des choix sur l'IEJ dans la stratégie locale en matière de politique de l'emploi, au-delà d'une vision de gestionnaires						X
	Direccte	Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ (actions de communication communes, appel(s) à projet commun)						X
		En amont de la programmation, organiser une concertation large des porteurs de projets potentiels, pour intégrer leurs réflexions dans le diagnostic territorial, et être à l'écoute des propositions de projets						X
		Adopter une approche encore plus proactive dans le démarchage de nouveaux partenaires / porteurs de projets en s'appuyant sur un diagnostic territorial plus poussé						X
		Favoriser la mise en place de réponses communes, intégrées aux appels à projets (les appels pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de démarches intégrés)						X
	Poursuivre les efforts réalisés sur l'accompagnement des porteurs de projet en amont du dépôt de leur réponse aux AAP, dans une logique d'innovation et de complémentarité avec l'offre de service existante						X	
Collecte des données	DGEFP, ARF et Conseil Régional	Engager une réflexion approfondie sur la mutualisation des outils et des données entre PO national et PO régional						X
		Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation,					X	X

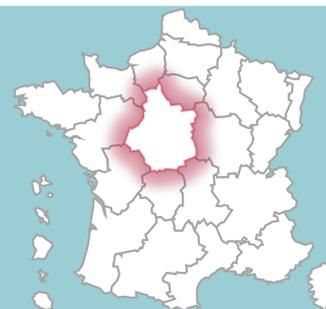


		etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018				
Pilotage des impacts et des résultats	Direccte, Conseil Régional et opérateurs	Surveiller de près la consommation effective des enveloppes notamment sur les actions critiques (GIP, PRF) en s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi), pour pouvoir prendre des mesures correctives en cas de risque de sous-réalisation (re-programmation, etc.)			X	
		Surveiller de près l'état des lieux des sorties pour détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO et mettre en place les plans d'actions adéquats			X	
Animation du déploiement	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	S'appuyer sur les instances existantes (CREFOP) pour renforcer le pilotage des résultats, en mettant en avant dans ces instances les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées localement dans la mise en œuvre de l'IEJ, et en favorisant des temps d'échange sur les solutions envisageables pour améliorer les résultats des actions			X	
	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	Structurer et renforcer l'animation territoriale à l'échelle infra-régionale et régionale en mettant en place des réunions communes avec l'ensemble des opérateurs			X	

SECTION 5

Annexes





Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2010-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] Conseil Régional de Centre Val de Loire ; *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Centre-Val de Loire 2014-2020* ; 2014
- [3] Insee, 2009-2012 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [4] Insee Flash Centre, Les jeunes en région Centre : des études moins longues, plus présents sur le marché du travail, septembre 2014 (recensement de la population 2011), http://www.insee.fr/fr/insee_regions/centre/themes/insee-flash/inf_01/inf_01.pdf
- [5] Dares, séries annuelles ; 2013-2014 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/> et Dares, Tableau de bord des politiques d'emploi - Données régionales et départementales de décembre 2015, <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/les-politiques-d-emploi/article/les-politiques-d-emploi>
- [6] Direccte Centre-Val de Loire, Bref Centre, Synthèse, septembre 2014 : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Contrats_aides_Region-2.pdf
- [7] Direccte Centre-Val de Loire, Rapport annuel 2014 : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/19x25_direccte_ra_2014_bd.pdf
- [8] Direccte Centre-Val de Loire, Les chiffres clés en région Centre-Val de Loire, édition 2015 : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_2015_hd.pdf
- [9] Accompagnement des Emplois d'avenir par les Missions locales en région Centre-Val de Loire : bilan de deux années d'actions à fin 2014 : http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/animation_reseaux/missions_locales/Le%20reseau%20regional/accompagnement%20EA.pdf
- [10] Conseil Régional Centre-Val de Loire, site internet institutionnel, 2015 : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/education-formation.html>
- [11] Conseil Régional Centre-Val de Loire, rapport sur le budget primitif 2014 : http://www.regioncentre-valdeloire.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/finances-budget/BP/rapports/BP_2014_rapport-bd.pdf
- [12] ARF, Observatoire des régions, 2012 : <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales>
- [13] DGEFP, montage financier de l'IEJ en France, 2015
- [14] DGEFP, Programme Opérationnel National IEJ, 2014
- [15] Plan d'action régional de mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en région Centre, septembre 2014
- [16] DGEFP, Extraction Ma Démarche FSE - base de programmation, 6 janvier 2016 (cf. annexe 4)
- [17] Conseil Régional Centre-Val de Loire, délibération de la commission permanente du 3/7/2015 (cf. annexe 5)
- [18] Conseils Régionaux, suivi de la programmation, janvier 2016
- [19] DGEFP, Extraction Ma Démarche FSE – base des participants, 13 janvier 2016
- [20] Conseil Régional Centre-Val de Loire, Etat des lieux mise en œuvre IEJ Région centre Val de Loire au 30/09/2015 et résumé Viziaprog au 30/09/2015
- [21] Missions Locales de la région Centre-Val de Loire, Bilan d'activité 2014 : http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/animation_reseaux/missions_locales/Les%20jeunes%20et%20l%27activite%20des%20ML/Bulletin_activite%20ML2014.pdf
- [22] Direccte Centre-Val de Loire, Appel à projet du 13/10/2014 : « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi : Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie » »
- [23] Données issues des rencontres sur le terrain, novembre 2015 (cf. annexe 2)



Annexe 2 : Structures interrogées en Centre Val de Loire dans le cadre de la mission d'évaluation

Structure	Date de l'entretien	Interlocuteurs rencontrés ou contactés
DIRECTE Centre-Val de Loire	06/11/2015	Philippe RAUX, chef de service FSE
	25/11/2015	Marika PETIT, service accès et retour à l'emploi, Pôle Entreprises, Emploi et Economie
Conseil Régional Centre-Val de Loire	23/11/2015	Bruno MORIN, Directeur de la formation professionnelle
		Anne SEITE-BUDOR, responsable du service qualité et valorisation des actions de formation
		Samuel BLAIZEAU, responsable de la cellule de gestion et de suivi administratif et financier du PRF
		Elodie BAUNY, Direction Europe et Partenariats - service Pilotage et Coordination
		Jean-Luc MARTY, Direction Europe et Partenariats – chef du service PO FEDER-FSE
		Isabelle COCQUET, Direction Europe et Partenariats – Instructeur du service PO FEDER-FSE
GIP FTLV - IP	24/11/2015	Agnès BRUNET-TESSIER, DAFCO et Directrice GIP
		Elisabeth FAZILLEAU, Conseillère en formation continue, Projet « Je fais, je sais »
		Barbara FRIZON, Conseillère en formation continue, Projet « Je fais, je sais »
		Mme HAUCHECORNE, projet MLDS
		Thierry CHELOT, projet MLDS
Mission Locale Orléans	24/11/2015	Raphaëlle CHEVEREAU, Directrice
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 37	25/11/2015	M. CHARENTON
Boutique de Gestion	08/12/2015	M. Eric MASSE, Secrétaire Général de l'association



Annexe 3 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
 - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ pour les Régions ?
 - Les financements accordés à chaque territoire ?
 - L'articulation IEJ-FSE ?
 - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
 - Les lignes de partage ?
 - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ? Quelle place de l'IEJ dans les financements de l'opérateur / autorité de gestion pour cet effet levier ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?



- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?
- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?



Annexe 4 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». Différents modèles peuvent se combiner entre eux. Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation **mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants** du côté des Direccte, et fléchant les fonds IEJ sur des **dispositifs de droit commun de la Région**, notamment les PRF du côté des Conseils régionaux.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la **nécessaire programmation rapide et massive** des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une **programmation fiable** (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégagelements d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

► La démarche d'ouverture formelle

- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu l'**intention formelle d'ouvrir leur programmation**. Cela est souvent passé par la mise en place d'**appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions**. Il s'agissait ainsi de **couvrir un spectre large d'actions**, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEETs, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, **ils n'ont pas**, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate **été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante**.

► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus **offensive** : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette **diversification des réseaux**, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de **mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes**. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.

Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grandes modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :



► **Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».**

- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ

► **Un modèle de pilotage « concerté ».**

- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.

► **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**

- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

